

الهيئة المكلفة بمراجعة مدونة الأسرة

†οΙΧΓοΓ† Σ††%ΘΓοΧΗΙ Θ ΠοΗΗοΘ | †%ΧΟΣΠ† | †ΠΙο

INSTANCE CHARGÉE DE LA RÉVISION DU CODE DE LA FAMILLE

REVUE DE PRESSE

**Auditions de l'Instance chargée
de la révision du code de la famille**

du 13 au 15 Décembre 2023

Table des matières

11/12/2023**Presse écrite****LIBERATION**

4/24 L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de plusieurs instances des droits de l'Homme 14

Presse digitale**www.leconomiste.com**

15:48 Code de la famille: La société civile soumet ses propositions 15

**marrakech7.ma**

14:12 Réforme du Code de la famille: les acteurs associatifs soumettent leurs suggestions 16

12/12/2023**Presse digitale****www.lobservateur.info**

16:30 réforme de la Moudawana. Des hommes réclament le maintien de la polygamie, entre autres revendications 17

Table des matières

13/12/2023**Presse digitale**

	aumaroc.org		
19:02	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition		19
22:38	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche		20
12:49	Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine de séances d'audition à présent (M. Daki)		21
	laquotidienne.ma		
16:40	Instance chargée de la révision du Code de la famille : Plus d'une centaine de séances d'audition à présent		22
	www.lesiteinfo.com		
17:14	Révision du Code de la famille: où en sont les consultations ?		23
	linformation.ma		
18:08	Instance chargée de la révision du Code de la famille : Plus d'une centaine de séances d'audition à présent		24
	www.lopinion.ma		
16:49	Révision du Code de la famille : plus d'une centaine de séances d'audition jusqu'à présent		25
16:48	Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine de séances d'audition à présent		26
	www.maghress.com		
19:33			27
	www.mapexpress.ma		
15:13	Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine de séances d'audition à présent (M. Daki)		28
16:00	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition		29
22:18	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche		30
	mapaudio.ma		
17:50	L'instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses auditions		31
17:49	L'instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses auditions		32
22:44	L'Instance chargée de la révision du Code de la Famille recueille les visions d'instances civiles et de deux centres de recherche		33
22:43	L'Instance chargée de la révision du Code de la Famille recueille les visions d'instances civiles et de deux centres de recherche		34
22:44	L'Instance chargée de la révision du Code de la Famille recueille les visions d'instances civiles et de deux centres de recherche		35
22:44	L'Instance chargée de la révision du Code de la Famille recueille les visions d'instances civiles et de deux centres de recherche		36

Table des matières

13/12/2023**Presse digitale**

	www.mapinfo.ma/		
00:00	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition		37
00:00	Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine de séances d'audition à présent (M. Daki)		38
00:00	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche		39
	www.mapphoto.ma		
22:22	Réunions de l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille		40
	www.maptv.ma		
17:56	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses auditions (partie 2)		41
22:49	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition		42
	www.maroc-hebdo.press.ma		
22:43	Réforme du code de la famille : le club des magistrats du Maroc soumet une requête pour consultation		43
	maroc24.info		
17:31	Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine de séances d'audition à présent		44
	medi1news.com		
20:00	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition		45
00:51	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche		46
00:51	Révision du Code de la famille : plus d'une centaine de séances d'audition		47
	www.menara.ma		
15:43	Instance chargée de la révision du Code de la famille : Plus d'une centaine de séances d'audition à présent		48
	nouvellesdumaroc.com		
19:46	Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine de séances d'audition à présent		49
16:26	Révision du Code de la famille : plus d'une centaine de séances d'audition jusqu'à présent		50
	www.telquel.ma		
15:46	Instance chargée de la révision du Code de la famille : plus d'une centaine de séances d'audition à ce jour		51

Table des matières

13/12/2023

Radio

**ATLANTIC RADIO**

07:30 La révision du Code de la famille 52

**Chaîne Inter**

13:00 Révision du Code de la famille au Maroc 53

20:00 La révision du Code de la famille 54

Table des matieres

14/12/2023

Presse écrite

L'ECONOMISTE

L'ECONOMISTE

27/28

Code de la famille: Plus d'une centaine de séances d'audition

55

Table des matières

14/12/2023

Presse digitale

www.barlamane.com

08:34 Révision du code de la famille : l'ordre national des huissiers de justice présente sa copie 56

ecoactu.ma

19:39 Révision du Code de la famille : les propositions d'instances civiles et de centres de recherche 57

fr.hespress.com

18:31 Code de la famille : Les instances civiles et les centres de recherche passent l'oral 58

laquotidienne.ma

11:32 Code de la famille : Les propositions des instances civiles et centres de recherche 59

www.leconomiste.com

11:41 Réforme du code de la famille: consultations avec les acteurs sociaux 60

00:00 Code de la famille: Plus d'une centaine de séances d'audition 61

www.libe.ma

19:30 L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche 62

linformation.ma

18:18 Code de la famille : Les propositions des instances civiles et centres de recherche 63

www.mapinfo.ma/

00:00 L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civile, syndicale et politique 64

mapparite.ma

07:50 Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine de séances d'audition à présent (M. Daki) 65

07:50 L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche 66

07:50 L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche 67

07:50 L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition 68

www.maroc4.ma

16:48 Code de la famille : Les instances civiles et les centres de recherche passent l'oral 69

marocv.com

01:13 Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine de séances d'audition à présent 70

10:54 Réforme du code de la famille: consultations avec les acteurs sociaux 71

19:21 Code de la famille : Les instances civiles et les centres de recherche passent l'oral 72

Table des matières

14/12/2023**Presse digitale**

PanoraPost.com

www.panoramaroc.ma

14:50	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition	73
-------	---	----

Télévision**2M**

14:50	Révision du Code de la famille au Maroc	74
20:00	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche	75

**MEDI 1 TV**

07:00	Révision du Code de la famille au Maroc	76
-------	---	----

Radio**ATLANTIC RADIO**

17:30	Révision du Code de la famille : série de séances de consultations et d'auditions avec différents acteurs concernés	77
-------	---	----

**Chaîne Inter**

07:00	Révision du Code de la famille au Maroc	78
-------	---	----

**LUXE RADIO**

12:00	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition	79
-------	---	----

Table des matières

15/12/2023**Presse écrite**




	AL BAYANE		
1/16	L'Instance recueille les propositions d'instances civiles		80
	LE MATIN DU SAHARA		
1/20	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche		82
	LIBERATION		
5/24	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche		84

Table des matières

15/12/2023

Presse digitale


aumaroc.org

20:50	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume	85
16:39	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE	86
03:32	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études	87
03:32	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études	88


ecoactu.ma

17:05	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE	89
-------	--	----


fr.hespress.com

22:44	Code de la famille : Voici les propositions du ministère des Affaires étrangères	90
22:28	Code de la famille: La famille et l'enfant au centre de la vision de l'Institution du Médiateur	91


www.lavieeco.com

11:22	Code de la famille : Contributions diverses des instances civiles, syndicales et politiques	92
-------	---	----


laquotidienne.ma

14:15	Code de la famille : Les propositions d'instances civile, syndicale et politique	93
-------	--	----


www.lareleve.ma

15:35	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE	94
-------	--	----


fr.le360.ma/

22:14	Code de la famille: une association défend les droits des pères	95
-------	---	----


linformation.ma

19:42	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE	96
-------	--	----


lodj.ma

09:43	Moudawana : des ONG appellent à la création de cellules de lutte contre les violences à l'encontre des hommes	97
-------	---	----


www.lopinion.ma

16:43	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume	98
-------	--	----

Table des matières

15/12/2023**Presse digitale****www.mapexpress.ma**

18:43	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume	99
22:38	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études	100

**mapaudio.ma**

14:22	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE	101
23:34	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille auditionne la Coordination parité et trois centres de recherches	102
23:34	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille auditionne la Coordination parité et trois centres de recherches	103
23:34	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille auditionne la Coordination parité et trois centres de recherches	104
21:21	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de l'Institution du Médiateur du Royaume	105

**www.mapinfo.ma/**

00:00	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE	106
00:00	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume	107

**www.mapphoto.ma**

18:46	Réunion de l'Instance chargée de la révision du Code de la famille	108
-------	--	-----

**www.maptv.ma**

23:41	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition	109
-------	---	-----

**www.maroc4.ma**

20:16	Code de la famille : Voici les propositions du ministère des Affaires étrangères	110
-------	--	-----

**marocv.com**

18:07	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume	111
-------	--	-----

**marrakech7.ma**

13:38	Audience demandée par le Club des Magistrats auprès de l'Instance de réforme familiale	112
-------	--	-----

**medi1news.com**

16:48	L'Instance chargée de la révision du code de la famille recueille les propositions du MAE	
-------	---	--

	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume	113
		114
16:41	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume	115

Table des matières

15/12/2023**Presse digitale****www.telquel.ma**

- | | | |
|-------|---|-----|
| 15:43 | L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des Affaires étrangères | 116 |
|-------|---|-----|

Télévision

- | | | |
|-------|---|-----|
| 14:20 | L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civile, syndicale et politique | 117 |
| 20:00 | Révision du Code de la famille : Le ministère des Affaires étrangères présente ses propositions | 118 |

Radio**ATLANTIC RADIO**

- | | | |
|-------|--|-----|
| 16:30 | L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions | 119 |
| 19:30 | L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE | 120 |

**Chaîne Inter**

- | | | |
|-------|---|-----|
| 08:30 | L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche | 121 |
|-------|---|-----|

**Radio 2M**

- | | | |
|-------|---|-----|
| 17:30 | Révision du code de la famille : Le ministère des Affaires étrangères présente ses propositions | 122 |
|-------|---|-----|

Table des matières

16/12/2023**Presse digitale****laquotidienne.ma**

14:07	Code de la famille : Les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE	123
14:06	Code de la famille : L'Institution du Médiateur du Royaume soumet ses propositions	124
10:00	Révision du Code de la famille : Les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études	125

**www.lesiteinfo.com**

09:51	Révision du Code de la famille: les consultations se poursuivent	126
-------	--	-----

**lodj.ma**

08:07	Code de la famille : Les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études	127
-------	---	-----

**www.mapinfo.ma/**

00:00	L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études	128
-------	--	-----

**www.maroc4.ma**

00:33	Code de la famille: La famille et l'enfant au centre de la vision de l'Institution du Médiateur	129
00:33	Code de la famille: La famille et l'enfant au centre de la vision de l'Institution du Médiateur	130

**marocv.com**

02:29	Code de la famille: La famille et l'enfant au centre de la vision de l'Institution du Médiateur	131
-------	---	-----

17/12/2023**Presse digitale****www.lematin.ma**

20:02	Révision du code de la famille : les féministes ne veulent pas d'une réforme en demi-teinte	132
-------	---	-----

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de plusieurs instances des droits de l'Homme

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de plusieurs instances des droits de l'Homme

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, les propositions de plusieurs instances des droits de l'Homme au sujet de cette réforme. Il s'agit du Centre des droits des gens, du Forum marocain pour la démocratie et les droits de l'Homme, de l'Association marocaine de défense des droits du père et des enfants" et de l'Association marocaine de défense des femmes victimes de violence. Cette réunion s'inscrit dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille.

A cet égard, le président du Centre des droits des gens, Jamal Chahdi, a indiqué, dans une déclaration à la presse à l'issue de la réunion, que le Centre a présenté plusieurs observations relatives à la promotion du rôle de la famille et la préservation de la complémentarité des rôles de l'ensemble de ses membres en vue de garantir sa participation effective en tant que pilier fondamental de la société dans la consécration du développement.

Dans une déclaration similaire, le président du Forum marocain pour la démocratie et les droits de l'Homme, Jawad El Khni, a fait savoir que les recommandations formulées dans ce cadre sont principalement basées sur les orientations et les discours Royaux, le référentiel constitutionnel et les normes internationales en matière de droits de l'Homme, outre l'expérience accumulée par le Forum à travers les activités et initiatives qu'il a réalisées en lien avec la question des femmes, qui sont des recommandations générales visant à édifier un arsenal démocratique moderne au service des questions de la société. Pour sa part, le président de l'Association marocaine de défense des droits du père et des enfants", Driss Bourzik a affirmé que les propositions présentées par l'association visent la préservation de l'intérêt suprême de la famille.

S'exprimant au nom de l'Association marocaine de défense des hommes victimes de violence, Nabil Bouiri a, quant à lui, relevé que l'Association a formulé des recommandations qui concernent plusieurs questions en suspens sur le plan pratique, liées notamment à la défense de la famille en tant qu'entité unique, soulignant qu'à travers lesdites



recommandations, l'Association plaide pour la réalisation des droits des femmes et des enfants ainsi que pour la préservation de la dignité de l'homme.

Dans la Lettre Royale adressée au chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense

avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés.

Code de la famille: La société civile soumet ses propositions

L'association Tildat, qui milite en faveur des femmes en situation de précarité, vient d'organiser une rencontre autour du code la famille. L'événement, qui s'est tenu Jeudi 7 décembre au siège de l'association à Chichaoua (région Marrakech-Safi), intervient dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Objectif : recueillir les propositions et recommandations des participants afin de les soumettre à l'Instance chargée de la révision du Code de la famille. Une trentaine de représentants d'associations locales ont pris part à cette rencontre.A.E.



Réforme du Code de la famille: les acteurs associatifs soumettent leurs suggestions

L'association Tildat, œuvrant pour les droits des femmes précaires, a organisé une rencontre sur le Code de la famille le jeudi 7 décembre à Chichaoua. Cet événement s'inscrivait dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes. Une trentaine de représentants d'associations locales étaient présents pour débattre des propositions et recommandations à soumettre à l'Instance chargée de la révision du Code. L'objectif est de recueillir les contributions de la société civile afin d'alimenter la réflexion sur une réforme équilibrée du cadre juridique familial. Cette rencontre organisée par Tildat démontre l'engagement du tissu associatif local dans le débat sur les droits des femmes et l'amélioration de leur statut au sein de la famille. Les acteurs de terrain entendent faire entendre leur voix pour que la réforme en cours intègre les préoccupations concrètes des populations.

Réforme de la Moudawana. Des hommes réclament le maintien de la polygamie, entre autres revendications

Les hommes ne veulent pas rester en marge du débat et du processus de refonte du Code de la famille. Estimant que la réforme en gestation actuellement n'est pas l'affaire des féministes uniquement, certaines associations défendant des droits spécifiquement masculins veulent que les voix des hommes se fassent aussi entendre à ce sujet. Vendredi dernier, l'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli les propositions de l'Association marocaine de défense des droits du père et des enfants et de l'Association marocaine de défense des hommes victimes de violence. Nos propositions visent la préservation de l'intérêt suprême de la famille "; commente Driss Bourzik, président de l'Association marocaine de défense des droits du père et des enfants. De son côté Nabil Bouri de l'Association marocaine de défense des hommes victimes de violence, affirme défendre la même cause de " la Famille" y compris les droits des femmes, des enfants et de l'homme. Le masculinisme prend le dessus. La liste des revendications émises restent assez, voire extrêmement "masculiniste". Exemple, l'Association marocaine de défense des hommes victimes de violence refuse aux femmes le droit de partage des biens après le divorce. Estimant que c'est un concept "intrus" et à l'encontre des préceptes de l'Islam et du rite malékite, l'association rejette ainsi l'une des principales propositions des associations féministes visant à protéger les droits des femmes et de leurs enfants. Restant fidèle à sa mission première, l'association réclame la création de cellules spéciales au sein des tribunaux et des commissariats pour la prise en charge des cas d'hommes victimes de violence féminine. L'association n'a pas manqué l'occasion par ailleurs pour critiquer le rôle limité des assistantes sociales dans ces situations précises. Ils ne cèdent rien. Tandis que les féministes dénoncent la violence économique dont souffrent les femmes, les défenseurs des hommes contre-attaquent en réclamant l'égalité dans les devoirs. En clair, ils veulent imposer à la femme active fonctionnaire ou employée ou celle aisée de prendre en charge ses enfants si le père est dans l'incapacité ou trouve du mal à subvenir à leurs besoins. Alléger les responsabilités des hommes ne suffit cependant pas à ces associations. Ces dernières défendent farouchement la polygamie et estime que c'est un droit essentiel à ne pas bafouiller. Autres acquis auxquels il n'est pas question de renoncer pour les associations masculinistes : L'héritage (croix sur l'égalité), la tutelle légale des enfants (plutôt mourir !). Jamais sans ma tutelle. Les défenseurs des hommes refusent catégoriquement qu'une mère puissent voyager avec ses enfants en dehors du pays sans l'autorisation du père. Si la mère décide d'immigrer ou de s'installer dans un autre pays, le droit de garde devrait tomber automatiquement. Le même traitement est réclamé si la mère refuse au tuteur le droit de visite. Dans leur plaidoyer, les hommes refusent à la femme le droit de faire recours au divorce "chikak". Elle est obligée de rester avec le mari pendant deux ans au moins avant de lui accorder le droit de réclamer le divorce "Pour s'assurer de la "sagesse" de sa décision" !!! Garde partagée. De son côté, l'Association marocaine de défense des droits du père et des enfants (AMDDPE) a proposé d'incriminer le fait de "remonter les enfants contre leurs géniteurs" (Comment prouver un tel acte ?). L'association a également réclamé la mise en place d'un système judiciaire spécialisé dans les affaires familiales urgentes pour accélérer les procédures. Rejoignant certaines associations féministes, l'AMDDPE a proposé l'adoption de la garde partagée des enfants, en cas de divorce, pour protéger l'intérêt suprême des enfants. L'accès du mari aux données confidentielles de son ex-femme "pour protéger ses enfants", l'élargissement du champ d'action des cellules de lutte anti-violence pour inclure les hommes et les enfants victimes de mères agressives, l'arrestation des femmes refusant le droit de visite aux pères... sont autant de propositions formulées par l'association auprès de l'Instance chargée de la révision du Code de la famille. La voix des hommes sera-t-elle entendue ? Le nouveau code de la famille

Journaliste : Kamal Tdrissi Hayat

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition

Rabat – L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions du Corps national des adouls, la Rabita marocaine de la citoyenneté et des Droits de l'Homme, et de l'association Sayidati au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Le Corps national des adouls a présenté un ensemble de propositions traitant des problématiques rencontrées par les adouls dans la pratique notariale, a déclaré à la presse son président, Soleiman Adkhoul, à l'issue de cette réunion, soulignant que l'objectif de la réforme consiste à simplifier certaines procédures jugées complexes. La Rabita marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme a présenté dix recommandations et propositions, a indiqué, de son côté, son président, Driss Sedraoui, assurant que ce chantier d'envergure revêt une grande importance dans le processus législatif marocain. Il a précisé que le mémorandum de la Rabita comprend 20 propositions qui s'inscrivent dans la lignée de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Par ailleurs, les propositions soumises par l'association Sayidati veillent à garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits à différents niveaux, a souligné, pour sa part, son président, Walid Bensalima, ajoutant que ces propositions visent également à enrichir le débat dans le domaine des droits de l'homme au Maroc, a-t-il noté. Dans la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale". Cet article

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

Rabat – L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières. Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun ses droits au sein de cette institution sociale. Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et des recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mémorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre. De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociétale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale". Cet article

Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine de séances d'audition à présent (M. Daki)

Rabat – L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine de séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a affirmé, mercredi à Rabat, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki. Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné M. Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia. L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la Famille, a-t-il relevé. L'objectif de la stratégie participative adoptée par l'Instance repose sur l'audition de toute partie ayant une vision et un point de vue permettant d'enrichir les données et les informations que l'Instance tend à collecter avant de les soumettre à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, conformément à la Haute Teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille, a ajouté M. Daki. Cet article

Instance chargée de la révision du Code de la famille : Plus d'une centaine de séances d'audition à présent

Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia. L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la Famille, a-t-il relevé. L'objectif de la stratégie participative adoptée par l'Instance repose sur l'audition de toute partie ayant une vision et un point de vue permettant d'enrichir les données et les informations que l'Instance tend à collecter avant de les soumettre à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, conformément à la Haute Teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille, a ajouté Daki.

Révision du Code de la famille: où en sont les consultations ?

Par LeSiteinfo avec MAP L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine de séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a affirmé, mercredi à Rabat, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki. Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia. L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la Famille, a-t-il relevé. L'objectif de la stratégie participative adoptée par l'Instance repose sur l'audition de toute partie ayant une vision et un point de vue permettant d'enrichir les données et les informations que l'Instance tend à collecter avant de les soumettre à la haute appréciation du roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, conformément à la haute teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille, a ajouté Daki.S.L. Tags

Instance chargée de la révision du Code de la famille : Plus d'une centaine de séances d'audition à présent

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine de séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a affirmé, mercredi à Rabat, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki. Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia.

Révision du Code de la famille : plus d'une centaine de séances d'audition jusqu'à présent

Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné M. Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia. L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la Famille, a-t-il relevé. L'objectif de la stratégie participative adoptée par l'Instance repose sur l'audition de toute partie ayant une vision et un point de vue permettant d'enrichir les données et les informations que l'Instance tend à collecter avant de les soumettre à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, conformément à la Haute Teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille, a ajouté M. Daki.

Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine de séances d'audition à présent

Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné M. Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia. L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la Famille, a-t-il relevé. L'objectif de la stratégie participative adoptée par l'Instance repose sur l'audition de toute partie ayant une vision et un point de vue permettant d'enrichir les données et les informations que l'Instance tend à collecter avant de les soumettre à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, conformément à la Haute Teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille, a ajouté M. Daki.

Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine séances d'audition à présent (M. Daki)

Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine séances d'audition à présent (M. Daki)
mercredi, 13 décembre, 2023 à 15:34 Rabat – L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a affirmé, mercredi à Rabat, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki. Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné M. Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia. L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la Famille, a-t-il relevé. L'objectif de la stratégie participative adoptée par l'Instance repose sur l'audition de toute partie ayant une vision et un point de vue permettant d'enrichir les données et les informations que l'Instance tend à collecter avant de les soumettre à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, conformément à la Haute Teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille, a ajouté M. Daki.

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition

mercredi, 13 décembre, 2023 à 16:52

Rabat – L'Instance chargée de la révision du Code de la

famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions du Corps national des adouls, la Rabita marocaine de la citoyenneté et des Droits de l'Homme, et de l'association Sayidati au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Le Corps national des adouls a présenté un ensemble de propositions traitant des problématiques rencontrées par les adouls dans la pratique notariale, a déclaré à la presse son président, Soleiman Adkhoul, à l'issue de cette réunion, soulignant que l'objectif de la réforme consiste à simplifier certaines procédures jugées complexes. La Rabita marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme a présenté dix recommandations et propositions, a indiqué, de son côté, son président, Driss Sedraoui, assurant que ce chantier d'envergure revêt une grande importance dans le processus législatif marocain. Il a précisé que le mémorandum de la Rabita comprend 20 propositions qui s'inscrivent dans la lignée de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Par ailleurs, les propositions soumises par l'association Sayidati veillent à garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits à différents niveaux, a souligné, pour sa part, son président, Walid Bensalima, ajoutant que ces propositions visent également à enrichir le débat dans le domaine des droits de l'homme au Maroc, a-t-il noté. Dans la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche mercredi, 13 décembre, 2023 à 22:40 Rabat – L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières. Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun ses droits au sein de cette institution sociale. Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et des recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mémorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre. De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociétale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".



L'instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses auditions

Description courte Déclaration de Driss Sedraoui, président de la Ligue Marocaine pour la Citoyenneté et les droits de l'homme
Description Déclaration à la MAP de Driss Sedraoui, président de la Ligue Marocaine pour la Citoyenneté et les droits de l'homme, le 13 décembre 2023 à Rabat, en marge d'une séance d'audition devant l'Instance chargée de la révision du Code de la famille.



L'instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses auditions

Description courte Déclaration de Oualid Benslima, président l'Association Sayidati Al Maghribia
Description Déclaration à la MAP de Oualid Benslima, président l'Association Sayidati Al Maghribia, le 13 décembre 2023 à Rabat, en marge d'une séance d'audition devant l'Instance chargée de la révision du Code de la famille.



L'Instance chargée de la révision du Code de la Famille recueille les visions d'instances civiles et de deux centres de recherche

Description courte Déclaration du membre du Bureau Exécutif du Mouvement de l'Enfance Populaire, Youssef Bouch Description Déclaration à la MAP du membre du Bureau Exécutif du Mouvement de l'Enfance Populaire, Youssef Bouch, le 13 décembre 2023 à Rabat, en marge des séances d'auditions consacrées par l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille aux instances civiles et à deux centres de recherche.



L'Instance chargée de la révision du Code de la Famille recueille les visions d'instances civiles et de deux centres de recherche

Description courte Déclaration de la directrice du Centre « Ishaa » d'études familiales, Hanane

Benchekroun Description Déclaration à la MAP de la directrice du Centre « Ishaa » d'études familiales, Hanane

Benchekroun, le 13 décembre 2023 à Rabat, en marge des séances d'auditions consacrées par l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille aux instances civiles et à deux centres de recherche.



L'Instance chargée de la révision du Code de la Famille recueille les visions d'instances civiles et de deux centres de recherche

Description courte Déclaration du directeur du Centre « Al Maqasid » d'études et de recherche, El-Hussein Mous Description Déclaration à la MAP du directeur du Centre « Al Maqasid » d'études et de recherche, El-Hussein Mous, le 13 décembre 2023 à Rabat, en marge des séances d'auditions consacrées par l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille aux instances civiles et à deux centres de recherche.



L'Instance chargée de la révision du Code de la Famille recueille les visions d'instances civiles et de deux centres de recherche

Description courte Déclaration de Farid Marjane, président de l'Instance nationale des huissiers de justice Description Déclaration à la MAP de Farid Marjane, président de l'Instance nationale des huissiers de justice, le 13 décembre 2023 à Rabat, en marge des séances d'auditions consacrées par l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille aux instances civiles et à deux centres de recherche.



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions du Corps national des adouls, la Rabita marocaine de la citoyenneté et des Droits de l'Homme, et de l'association Sayidati au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Le Corps national des adouls a présenté un ensemble de propositions traitant des problématiques rencontrées par les adouls dans la pratique notariale, a déclaré à la presse son président, Soleiman Adkhoul, à l'issue de cette réunion, soulignant que l'objectif de la réforme consiste à simplifier certaines procédures jugées complexes. La Rabita marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme a présenté dix recommandations et propositions, a indiqué, de son côté, son président, Driss Sedraoui, assurant que ce chantier d'envergure revêt une grande importance dans le processus législatif marocain. Il a précisé que le mémorandum de la Rabita comprend 20 propositions qui s'inscrivent dans la lignée de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Par ailleurs, les propositions soumises par l'association Sayidati veillent à garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits à différents niveaux, a souligné, pour sa part, son président, Walid Bensalima, ajoutant que ces propositions visent également à enrichir le débat dans le domaine des droits de l'homme au Maroc, a-t-il noté. Dans la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".



Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine séances d'audition à présent (M. Daki)

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine de séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a affirmé, mercredi à Rabat, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki. Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné M. Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia. L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la Famille, a-t-il relevé. L'objectif de la stratégie participative adoptée par l'Instance repose sur l'audition de toute partie ayant une vision et un point de vue permettant d'enrichir les données et les informations que l'Instance tend à collecter avant de les soumettre à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, conformément à la Haute Teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille, a ajouté M. Daki.



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières. Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun ses droits au sein de cette institution sociale. Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et des recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mémorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre. De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociétale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".



Réunions de l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille

Description courte L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche Description Le Centre Ichâa pour les études familiales lors d'une session de recueil des propositions, tenue avec l'Instance chargée de la révision du Code de la famille.
13122023-Rabat



10:49

13/12/2023 - 21605228
NT - www.maptv.ma

L Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition

Description courte L Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition

Description L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions du Corps national des adouls, la Rabita marocaine de la citoyenneté et des Droits de l'Homme, et de l'association Sayidati au sujet de cette réforme.

Réforme du code de la famille : le club des magistrats du Maroc soumet une requête pour consultation

Après avoir mené des auditions avec les différentes parties prenantes au sujet de la révision du Code de la famille, l'instance en charge de ce dossier est de nouveau sollicité.

Le bureau exécutif du Club des magistrats du Maroc a adressé une demande, ce mercredi 13 décembre 2023, au comité de pilotage chargé de superviser le projet de la révision du Code de la famille, afin de donner lieu à une réunion sur le sujet de la révision dudit Code, apprend-on. En effet, dans une communication écrite diffusée sur sa page Facebook officielle, le Club des magistrats du Maroc indique avoir émis une requête dans laquelle il sollicite une réunion avec l'instance chargée de superviser la réforme du Code de la famille, et ce dans le but de présenter ses visions et ses recommandations. Rappelons que la dernière consultation tenue par le comité consultatif qui chapeaute ce grand chantier de réforme impulsé par le roi Mohammed VI remonte au mois de novembre 2023. Au cours de cette réunion, le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS) avait soumis des suggestions portant sur la reconnaissance d'un enfant né hors mariage, le mariage des mineures, la garde des enfants et le patrimoine conjugal.

Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine séances d'audition à présent

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine de séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a affirmé, mercredi à Rabat, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki. Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia. L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la Famille, a-t-il relevé. L'objectif de la stratégie participative adoptée par l'Instance repose sur l'audition de toute partie ayant une vision et un point de vue permettant d'enrichir les données et les informations que l'Instance tend à collecter avant de les soumettre à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, conformément à la Haute Teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille, a ajouté Daki.

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions du Corps national des adouls, la Rabita marocaine de la citoyenneté et des Droits de l'Homme, et de l'association Sayidati au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Le Corps national des adouls a présenté un ensemble de propositions traitant des problématiques rencontrées par les adouls dans la pratique notariale, a déclaré à la presse son président, Soleiman Adkhoul, à l'issue de cette réunion, soulignant que l'objectif de la réforme consiste à simplifier certaines procédures jugées complexes. La Rabita marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme a présenté dix recommandations et propositions, a indiqué, de son côté, son président, Driss Sedraoui, assurant que ce chantier d'envergure revêt une grande importance dans le processus législatif marocain. Il a précisé que le mémorandum de la Rabita comprend 20 propositions qui s'inscrivent dans la lignée de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Par ailleurs, les propositions soumises par l'association Sayidati veillent à garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits à différents niveaux, a souligné, pour sa part, son président, Walid Bensalima, ajoutant que ces propositions visent également à enrichir le débat dans le domaine des droits de l'homme au Maroc, a-t-il noté. Dans la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières. Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun ses droits au sein de cette institution sociale. Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et des recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mémorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre. De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

Révision du Code de la famille : plus d'une centaine de séances d'audition

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine de séances d'audition, incluant différents acteurs concernés. Les séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille. Les explications de El Hassan Daki, procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public et membre de l'Instance.



Instance chargée de la révision du Code de la famille : Plus d'une centaine séances d'audition à présent

Maroc Instance chargée de la révision du Code de la famille : Plus d'une centaine séances d'audition à présent Drissi Malik Créé le 13 décembre 2023, modifié le 13 décembre 2023 El Hassan Daki L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a affirmé, mercredi à Rabat, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki. Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné M. Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia. L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la Famille, a-t-il relevé. L'objectif de la stratégie participative adoptée par l'Instance repose sur l'audition de toute partie ayant une vision et un point de vue permettant d'enrichir les données et les informations que l'Instance tend à collecter avant de les soumettre au Roi Mohammed VI, conformément à la teneur de la lettre royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille, a ajouté M. Daki. Source:

Journaliste : Drissi Malik

Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine séances d'audition à présent

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine de séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a affirmé, mercredi à Rabat, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki. Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné M. Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia.

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la Famille, a-t-il relevé.

L'objectif de la stratégie participative adoptée par l'Instance repose sur l'audition de toute partie ayant une vision et un point de vue permettant d'enrichir les données et les informations que l'Instance tend à collecter avant de les soumettre à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, conformément à la Haute Teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille, a ajouté M. Daki.

Révision du Code de la famille : plus d'une centaine séances d'audition jusqu'à présent

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine de séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a affirmé, mercredi à Rabat, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki. Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné M. Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia. L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la Famille, a-t-il relevé. L'objectif de la stratégie participative adoptée par l'Instance repose sur l'audition de toute partie ayant une vision et un point de vue permettant d'enrichir les données et les informations que l'Instance tend à collecter avant de les soumettre à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, conformément à la Haute Teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille, a ajouté M. Daki.

Instance chargée de la révision du Code de la famille : plus d'une centaine de séances d'audition à ce jour

Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia. L'instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la famille, a-t-il relevé. L'objectif de la stratégie participative adoptée par l'instance repose sur l'audition de toute partie ayant une vision et un point de vue permettant d'enrichir les données et les informations que l'instance tend à collecter avant de les soumettre à l'appréciation du roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, conformément à la teneur de la lettre royale adressée au chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille, a ajouté Daki. (avec MAP)

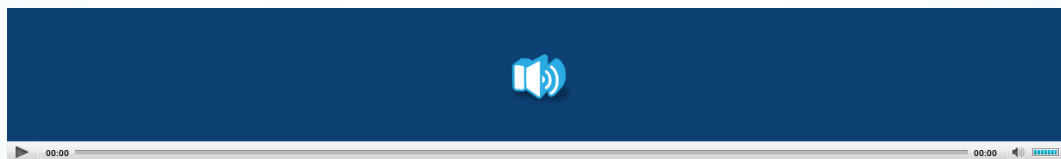


07:30

13/12/2023 - 21600106
RD - ATLANTIC RADIO

la révision du Code de la famille

[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)



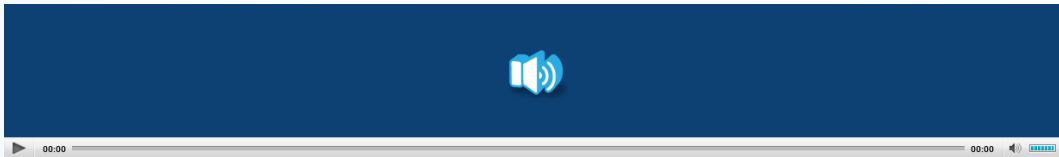


01:00

13/12/2023 - 21602599
RD - Chaîne Inter

Révision du Code de la famille au Maroc

[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)



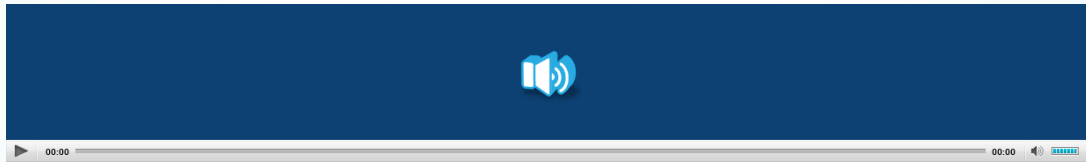


08:00

13/12/2023 - 21605389
RD - Chaîne Inter

La révision du Code de la famille

[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)



Journaliste : Imane

Code de la famille: Plus d'une centaine de séances d'audition

■ Code de la famille: Plus d'une centaine de séances d'audition

L'instance chargée de la révision du code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine de séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a indiqué le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki. L'instance poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles dans le but d'enrichir les données et les informations collectées. *F.Z.T.*

Révision du code de la famille : l'Ordre national des huissiers de justice présente sa copie

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières. Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun ses droits au sein de cette institution sociale. Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et des recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mémorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre. De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociétale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille « doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable », notant que « la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale ».

Révision du Code de la famille : les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

55L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières. Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun ses droits au sein de cette institution sociale. Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et des recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mémorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre. De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociétale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille « doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable », notant que « la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale ».

Code de la famille : Les instances civiles et les centres de recherche passent l'oral

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières. Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun ses droits au sein de cette institution sociale. Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et des recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mémorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre. De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociétale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille « doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable », notant que « la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale ».

Code de la famille : Les propositions des instances civiles et centres de recherche

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières. Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun ses droits au sein de cette institution sociale. Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et des recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mémorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre. De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociétale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

Réforme du code de la famille: consultations avec les acteurs sociaux

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli les propositions de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches, et du Centre Ichâa pour les études familiales. Les consultations, conformes à la lettre Royale, visent à ajuster le code en accord avec l'évolution sociétale. Des thèmes tels que les procédures, la préservation de la famille, et l'amélioration de la vie familiale sont au centre des propositions. M.Ba

Code de la famille: Plus d'une centaine de séances d'audition

L'instance chargée de la révision du code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine de séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a indiqué le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki. L'instance poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles dans le but d'enrichir les données et les informations collectées.F.Z.T.

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme.

Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et de recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales.

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille.

Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières. Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun de ses droits au sein de cette institution sociale. Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et de recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mémorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre.

De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociétale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale.

Dans la lettre Royale adressée au chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés.

Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

Code de la famille : Les propositions des instances civiles et centres de recherche

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières.



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civile, syndicale et politique

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, jeudi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, la vision et les propositions d'un nombre d'instances civile, syndicale et politique. Il s'agit de l'Union nationale du travail au Maroc (UNTAM), de l'Université populaire du Maroc (UPM), de la Fondation Aman pour le développement durable, de l'Ordre national des médecins et du Parti de l'unité et de la démocratie (PUD). Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Le secrétaire général de l'UNTAM, Mohamed Zouiten, a indiqué, dans ce cadre, que le mémorandum soumis par l'Union comprend des visions favorables à une contribution sérieuses et effective à ce chantier sociétal, étant donné que la famille est une composante essentielle de la société. L'UNTAM s'est référé aux dispositions constitutionnelle et aux discours royaux pour l'élaboration de sa vision, a-t-il poursuivi, précisant que les propositions portent principalement sur les dysfonctionnements relatifs au volet pratique du Code de la famille. De son côté, le représentant de l'UPM et de la Fondation Aman, Mustapha Merizak, a souligné que le mémorandum présenté enrichit le débat autour de la réforme du Code de la famille, qui vise la consécration de la sécurité économique, sociale et culturelle des femmes, notant que cette réforme va constituer un catalyseur de développement du Maroc de demain, notamment sur fond des transformations que connaît la société à tous les niveaux. Pour sa part, le président de l'Ordre national des médecins, Mohammadin Boubekri, a relevé que l'ensemble des amendements présentés par l'Ordre repose essentiellement sur le volet médical, notamment les examens médicaux pour les personnes qui envisagent de se marier, afin d'éviter tout risque de santé physique ou psychologique. Le secrétaire général du PUD, Ahmed Fitri, a, quant à lui, indiqué que tous les amendements et visions portés par son parti sont conçus selon la référence islamique, appelant à faire preuve de sérieux pour une harmonisation du Code de la famille avec les aspirations et attentes du peuple marocain. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale.



Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine de séances d'audition à présent (M. Daki)

Rabat- L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine de séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a affirmé, mercredi à Rabat, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki. Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné M. Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia. L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institution du Médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la Famille, a-t-il relevé. L'objectif de la stratégie participative adoptée par l'Instance repose sur l'audition de toute partie ayant une vision et un point de vue permettant d'enrichir les données et les informations que l'Instance tend à collecter avant de les soumettre à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, conformément à la Haute Teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille, a ajouté M. Daki.



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

Rabat- L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières. Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun ses droits au sein de cette institution sociale. Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et des recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mémorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre. De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociétale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

Rabat- L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières. Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun ses droits au sein de cette institution sociale. Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et des recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mémorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre. De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociétale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition

Rabat – L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions du Corps national des adouls, la Rabita marocaine de la citoyenneté et des Droits de l'Homme, et de l'association Sayidati au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Le Corps national des adouls a présenté un ensemble de propositions traitant des problématiques rencontrées par les adouls dans la pratique notariale, a déclaré à la presse son président, Soleiman Adkhoul, à l'issue de cette réunion, soulignant que l'objectif de la réforme consiste à simplifier certaines procédures jugées complexes. La Rabita marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme a présenté dix recommandations et propositions, a indiqué, de son côté, son président, Driss Sedraoui, assurant que ce chantier d'envergure revêt une grande importance dans le processus législatif marocain. Il a précisé que le mémorandum de la Rabita comprend 20 propositions qui s'inscrivent dans la lignée de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Par ailleurs, les propositions soumises par l'association Sayidati veillent à garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits à différents niveaux, a souligné, pour sa part, son président, Walid Bensalima, ajoutant que ces propositions visent également à enrichir le débat dans le domaine des droits de l'homme au Maroc, a-t-il noté. Dans la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

Code de la famille : Les instances civiles et les centres de recherche passent l'oral

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières. Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun ses droits au sein de cette institution sociale. Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et des recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mémorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre. De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociétale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille « doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable », notant que « la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale ». Code de la famille : Les instances civiles et les centres de recherche passent l'oral
Hespress Français – Actualités du Maroc.

Instance chargée de la révision du Code de la famille: plus d'une centaine de séances d'audition à présent

Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen,...

Réforme du code de la famille: consultations avec les acteurs sociaux

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli les propositions de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches, et du Centre Ichâa pour les...

Code de la famille : Les instances civiles et les centres de recherche passent l'oral

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de...

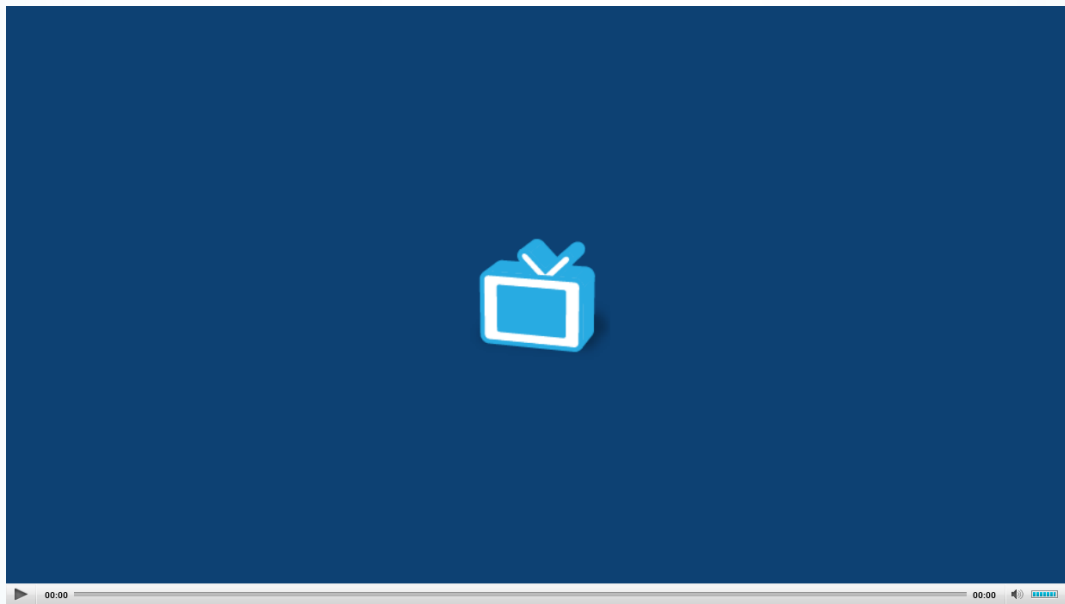
L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuit ses séances d'audition

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions du Corps national des adouls, la Rabita marocaine de la citoyenneté et des Droits de l'Homme, et de l'association Sayidati au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Le Corps national des adouls a présenté un ensemble de propositions traitant des problématiques rencontrées par les adouls dans la pratique notariale, a déclaré à la presse son président, Soleiman Adkhoul, à l'issue de cette réunion, soulignant que l'objectif de la réforme consiste à simplifier certaines procédures jugées complexes. La Rabita marocaine de la citoyenneté et des droits de l'Homme a présenté dix recommandations et propositions, a indiqué, de son côté, son président, Driss Sedraoui, assurant que ce chantier d'envergure revêt une grande importance dans le processus législatif marocain. Il a précisé que le mémorandum de la Rabita comprend 20 propositions qui s'inscrivent dans la lignée de...la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Par ailleurs, les propositions soumises par l'association Sayidati veillent à garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits à différents niveaux, a, souligné, pour sa part, son président, Walid Bensalima, ajoutant que ces propositions visent également à enrichir le débat dans le domaine des droits de l'homme au Maroc, a-t-il noté. Dans la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".



Révision du Code de la famille au Maroc

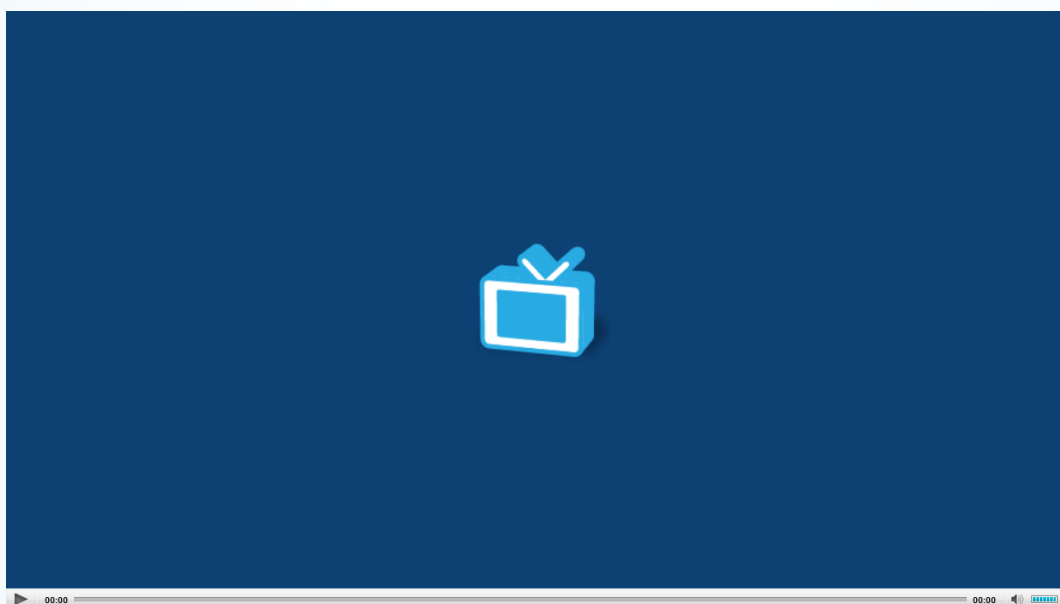
[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)





L'Instance chargée de la révision du Code de la famille
recueille les propositions d'instances civiles et de centres de
recherche

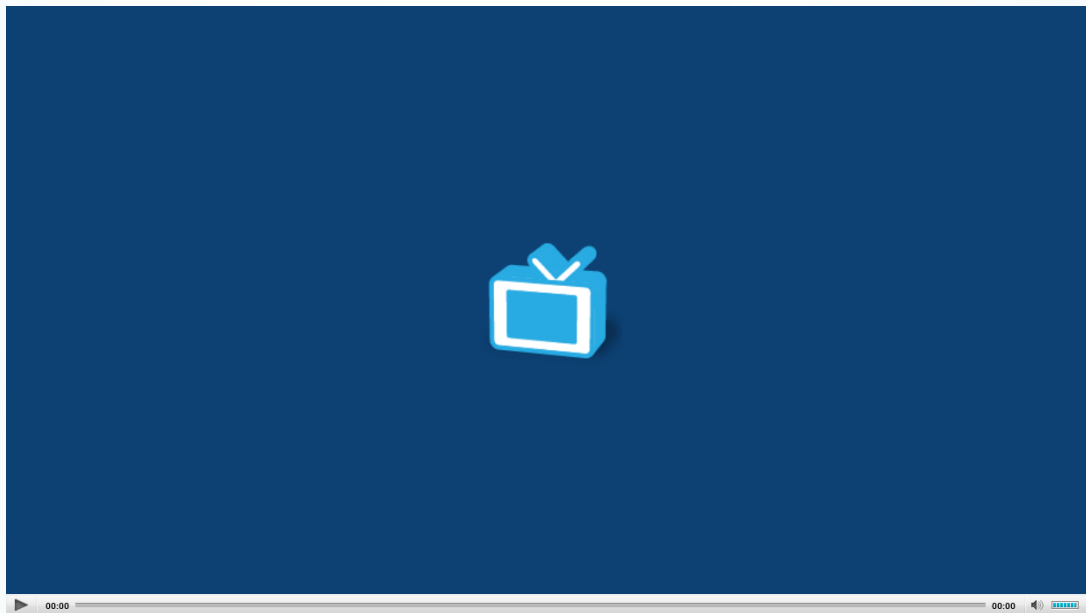
[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)





Révision du Code de la famille au Maroc

[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)



Journaliste : Yassari Sanae

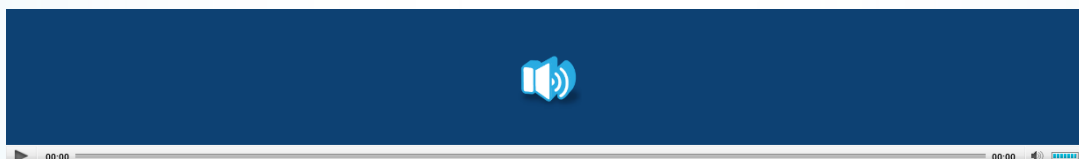


05:30

14/12/2023 - 21610714
RD - ATLANTIC RADIO

Révision du Code de la famille : série de séances de consultations et d'auditions avec différents acteurs concernés

[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)



Journaliste : Alaoui Zineb

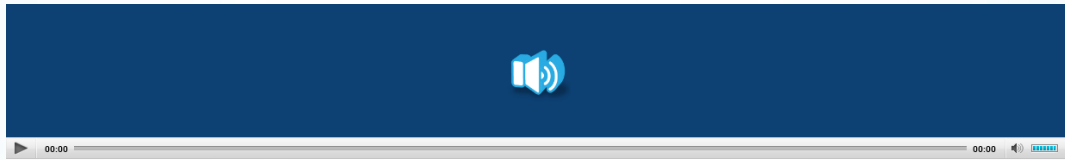


07:00

14/12/2023 - 21606448
RD - Chaîne Inter

Révision du Code de la famille au Maroc

[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)



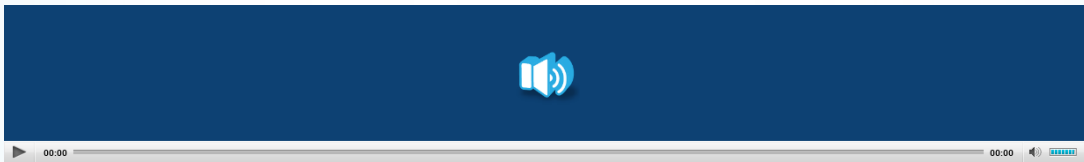


12:00

14/12/2023 - 21608484
RD - LUXE RADIO

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille
poursuit ses séances d'audition

[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)



Journaliste : El azhari Bouchra - Rami Sara

L'Instance recueille les propositions d'instances civiles

Révision du Code de la famille

L'Instance recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme.

Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales

L'Instance recueille les propositions d'instances civiles

Révision du Code de la famille

L'Instance recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme.

Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales.

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille.

Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières.

Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun ses droits au sein de cette institution sociale.

Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et des recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mémorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre.

De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociétale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale.

Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés.

Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

Moudawana

Instance chargée de la révision du Code de la famille : plus d'une centaine de séances d'audition à ce jour



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine de séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a affirmé, mercredi à Rabat, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki.

Page 7

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

Moudawana

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et des recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille.

Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice,

Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières. Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun ses droits au sein de cette institution sociale. Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et des recherches, Houcine Mouss, a souligné que le memorandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propo-

sitions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre. De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane Benckroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, S.M. le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il était nécessaire de réexami-

ner le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille «doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable», notant que «la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale». ■

L.M.

Plus d'une centaine de séances d'audition à ce jour

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a tenu jusqu'à présent plus d'une centaine de séances d'audition, incluant différents acteurs concernés, a affirmé, mercredi à Rabat, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public, et membre de l'Instance, El Hassan Daki. Ces séances d'audition s'inscrivent dans le cadre de la stratégie participative adoptée par l'Instance avec les différents acteurs concernés, notamment les partis politiques, les centrales syndicales, les associations et les établissements publics, ainsi qu'avec toute partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné M. Daki dans une déclaration à la presse en marge des séances d'audition tenues avec l'Instance nationale des adouls, la Ligue marocaine de la citoyenneté et des

droits de l'Homme et l'Association Sayidati Al Maghribia.

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra l'audition de certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats et les associations relatives à d'autres professions, dont les huissiers de justice et certaines institutions gouvernementales, à l'instar du ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, du ministère de l'Intérieur et de l'Institut du médiateur du Royaume, ainsi que tous ceux ayant des connaissances dans ce domaine, y compris les personnalités reconnues pour leurs compétences en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la famille, a-t-il relevé.

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions d'instances civiles et de centres de recherche

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, mercredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, les propositions de deux instances civiles et deux centres de recherche, au sujet de cette réforme. Il s'agit de l'Ordre national des huissiers de justice, du Mouvement de l'enfance populaire, du Centre Makassid d'études et de recherches et du Centre Ichâa pour les études familiales.

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le président de l'Ordre national des huissiers de justice, Farid Marjane, a indiqué que les propositions présentées par l'Ordre sont liées notamment aux procédures de signalement et de mise en œuvre, et aux mesures ayant trait à certaines questions financières.

Dans une déclaration similaire, le membre du bureau exécutif du Mouvement de l'enfance populaire, Youssef Bouch, a relevé que les visions présentées par le Mouvement pour la réforme du Code visent la préservation de la famille en tant qu'unité soudée et l'octroi à tout un chacun de ses droits au sein de cette institution sociale.

Pour sa part, le directeur du Centre Makassid d'études et de recherches, Houcine Mouss, a souligné que le mé-



morandum soumis par le Centre comprend un ensemble d'idées susceptibles de maintenir la stabilité familiale en premier lieu, outre certaines propositions concernant un nombre de dispositions juridiques familiales, faisant observer que ce texte a été élaboré par plusieurs experts et chercheurs pour une famille marocaine stable, équilibrée et qui contribue à la construction d'une société saine et sûre.

De son côté, la directrice du Centre Ichâa pour les études familiales, Hanane

Benchekroun, a fait savoir que les visions et propositions présentées par le Centre concernent principalement la famille en tant que structure sociétale, et ambitionnent de développer et d'améliorer la qualité de la vie familiale.

Dans la lettre Royale adressée au chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de

l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés.

Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume

Rabat – L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et les propositions de l'Institution du Médiateur du Royaume, au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le Médiateur du Royaume, Mohamed Benalilou a souligné que l'Institution a présenté sa vision concernant la réforme du Code de la famille, notant que ces propositions reposent sur la garantie des droits des usagers des services publics. L'Institution du Médiateur s'est basée sur trois approches: la première consiste à assurer l'égalité et la justice pour toutes les composantes de la famille sans discrimination aucune, la deuxième vise à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, tandis que la troisième porte sur la simplification des procédures relatives à la gestion des rapports familiaux au niveau des services publics, a-t-il expliqué. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale". Cet article

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE

Rabat – L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et propositions du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger autour de la révision de ce Code. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans ce sens, le secrétaire général du département des Marocains résidant à l'étranger, Moulay Ismail Lamghari a indiqué, dans une déclaration à la presse, que l'exposé présenté par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita a mis en avant les principaux fondements et orientations à prendre en considération dans le cadre de la révision du Code de la famille, notamment au niveau du respect des Chartes et traités internationaux et du renforcement de la place du Royaume à l'échelle internationale. M. Lamghari a également relevé que l'exposé comprenait aussi un volet relatif à l'application du Code de la famille pour les Marocains résidant à l'étranger, notant que dans le cadre de la mise en oeuvre de ce Code et des pratiques quotidiennes, plusieurs propositions ont été présentées, dont la majorité porte sur la facilitation de l'application de ses dispositions pour les membres de la communauté marocaine à l'étranger. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en oeuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale". Cet article

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études

Rabat – L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, la vision et les propositions de la Coordination paritaire, du Centre Al Quaraouiyyine d'études et de recherches, du Centre d'études juridiques sur les questions sociétales et nationales et du Centre marocain des études et recherches éducatives. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse à cette occasion, le président du Centre Al Quaraouiyyine d'études et de recherches, Driss Ouhna, a souligné la nécessité de préserver les dispositions du Code de la famille actuel ayant trait à des textes de la Charia, ajoutant que d'autres points du Code sont à amender afin de garantir la justice et de remédier aux problématiques posées. De son côté, Nasser Mettoui Mechkouri, membre du Centre d'études juridiques sur les questions sociétales et nationales, a indiqué que les propositions soumises à l'Instance par le Centre sont en phase avec la Constitution du Royaume et les Conventions internationales, notamment celles relatives aux droits de l'enfant. Le président du Centre marocain des études et recherches éducatives, Khalid Samadi, a, quant à lui, affirmé que le Centre a veillé à l'adoption d'une approche intégrée au sujet de l'amendement et de la mise en oeuvre des dispositions du Code de la famille, appelant à transformer ce Code en une culture sociétale et à intégrer les valeurs et principes familiaux dans les programmes d'enseignement, notamment la médiation familiale et l'éducation parentale, sans oublier le volet lié aux médias et à la communication afin de promouvoir les concepts et la teneur du Code de la famille. Pour sa part, M. Rachid Aylal, membre de la Coordination paritaire, a expliqué que les propositions d'amendements de la Coordination sont principalement axées sur la consécration du principe d'égalité à la lumière des mutations que connaît la société marocaine. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en oeuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale". Cet article est apparu en premier sur .

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études

Rabat – L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, la vision et les propositions de la Coordination paritaire, du Centre Al Quaraouiyine d'études et de recherches, du Centre d'études juridiques sur les questions sociétales et nationales et du Centre marocain des études et recherches éducatives. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse à cette occasion, le président du Centre Al Quaraouiyine d'études et de recherches, Driss Ouhna, a souligné la nécessité de préserver les dispositions du Code de la famille actuel ayant trait à des textes de la Charia, ajoutant que d'autres points du Code sont à amender afin de garantir la justice et de remédier aux problématiques posées. De son côté, Nasser Mettioui Mechkouri, membre du Centre d'études juridiques sur les questions sociétales et nationales, a indiqué que les propositions soumises à l'Instance par le Centre sont en phase avec la Constitution du Royaume et les Conventions internationales, notamment celles relatives aux droits de l'enfant. Le président du Centre marocain des études et recherches éducatives, Khalid Samadi, a, quant à lui, affirmé que le Centre a veillé à l'adoption d'une approche intégrée au sujet de l'amendement et de la mise en oeuvre des dispositions du Code de la famille, appelant à transformer ce Code en une culture sociétale et à intégrer les valeurs et principes familiaux dans les programmes d'enseignement, notamment la médiation familiale et l'éducation parentale, sans oublier le volet lié aux médias et à la communication afin de promouvoir les concepts et la teneur du Code de la famille. Pour sa part, M. Rachid Aylal, membre de la Coordination paritaire, a expliqué que les propositions d'amendements de la Coordination sont principalement axées sur la consécration du principe d'égalité à la lumière des mutations que connaît la société marocaine. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en oeuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale". Cet article

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE

4L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et propositions du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger autour de la révision de ce Code. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans ce sens, le secrétaire général du département des Marocains résidant à l'étranger, Moulay Ismail Lamghari a indiqué, dans une déclaration à la presse, que l'exposé présenté par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita a mis en avant les principaux fondements et orientations à prendre en considération dans le cadre de la révision du Code de la famille, notamment au niveau du respect des Chartes et traités internationaux et du renforcement de la place du Royaume à l'échelle internationale. I. Lamghari a également relevé que l'exposé comprenait aussi un volet relatif à l'application du Code de la famille pour les Marocains résidant à l'étranger, notant que dans le cadre de la mise en oeuvre de ce Code et des pratiques quotidiennes, plusieurs propositions ont été présentées, dont la majorité porte sur la facilitation de l'application de ses dispositions pour les membres de la communauté marocaine à l'étranger. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en oeuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

Code de la famille : voici les propositions du ministère des Affaires étrangères

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et propositions du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger autour de la révision de ce Code. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans ce sens, le secrétaire général du département des Marocains résidant à l'étranger, Moulay Ismail Lamghari a indiqué, dans une déclaration à la presse, que l'exposé présenté par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita a mis en avant les principaux fondements et orientations à prendre en considération dans le cadre de la révision du Code de la famille, notamment au niveau du respect des Chartes et traités internationaux et du renforcement de la place du Royaume à l'échelle internationale. M. Lamghari a également relevé que l'exposé comprenait aussi un volet relatif à l'application du Code de la famille pour les Marocains résidant à l'étranger, notant que dans le cadre de la mise en oeuvre de ce Code et des pratiques quotidiennes, plusieurs propositions ont été présentées, dont la majorité porte sur la facilitation de l'application de ses dispositions pour les membres de la communauté marocaine à l'étranger. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en oeuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille « doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable », notant que « la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale ».

Code de la famille: La famille et l'enfant au centre de la vision de l'Institution du Médiateur

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et les propositions de l'Institution du Médiateur du Royaume, au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la teneur de la lettre royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le Médiateur du Royaume, Mohamed Benalilou a souligné que l'Institution a présenté sa vision concernant la réforme du Code de la famille, notant que ces propositions reposent sur la garantie des droits des usagers des services publics. L'Institution du Médiateur s'est basée sur trois approches: la première consiste à assurer l'égalité et la justice pour toutes les composantes de la famille sans discrimination aucune, la deuxième vise à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, tandis que la troisième porte sur la simplification des procédures relatives à la gestion des rapports familiaux au niveau des services publics, a-t-il expliqué. Pour rappel, dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Les dispositions du Code de la famille, a également indiqué le Souverain, « doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable (...) La nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale ».

Code de la famille : Contributions diverses des instances civiles, syndicales et politiques

Suivez La Vie éco sur Telegram L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, jeudi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, la vision et les propositions d'un certain nombre d'instances civiles, syndicales et politiques. Il s'agit de l'Union nationale du travail au Maroc (UNTM), de l'Université populaire du Maroc (UPM), de la Fondation Aman pour le développement durable, de l'Ordre national des médecins et du Parti de l'unité et de la démocratie (PUD). Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre royale adressée au chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Le secrétaire général de l'UNTM, Mohamed Zouiten, a indiqué, dans ce cadre, que le mémorandum soumis par l'Union comprend des propositions favorables à une contribution sérieuse et effective à ce chantier sociétal, étant donné que la famille est une composante essentielle de la société. L'UNTM s'est référée aux dispositions constitutionnelles et aux discours royaux pour l'élaboration de sa vision, a-t-il poursuivi, précisant que les propositions portent principalement sur les dysfonctionnements relatifs au volet pratique du Code de la famille. De son côté, le représentant de l'UPM et de la Fondation Aman, Mustapha Merizak, a souligné que le mémorandum présenté enrichit le débat autour de la réforme du Code de la famille, qui vise la consécration de la sécurité économique, sociale et culturelle des femmes, notant que cette réforme va constituer un catalyseur de développement du Maroc de demain, notamment sur fond des transformations que connaît la société à tous les niveaux. Pour sa part, le président de l'Ordre national des médecins, Mohammadin Boubekri, a relevé que l'ensemble des amendements présentés par l'Ordre reposent essentiellement sur le volet médical, notamment les examens médicaux pour les personnes qui envisagent de se marier, afin d'éviter tout risque de santé physique ou psychologique. Le secrétaire général du PUD, Ahmed Fitri, a, quant à lui, indiqué que tous les amendements et visions proposés par son parti sont conçus selon la référence islamique, appelant à faire preuve de sérieux pour une harmonisation du Code de la famille avec les aspirations et attentes du peuple marocain. Dans la lettre royale adressée au chef du gouvernement, S.M. le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille «doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable», notant que «la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale.

Code de la famille : Les propositions d'instances civile, syndicale et politique

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, jeudi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, la vision et les propositions d'un nombre d'instances civile, syndicale et politique. Il s'agit de l'Union nationale du travail au Maroc (UNTM), de l'Université populaire du Maroc (UPM), de la Fondation Aman pour le développement durable, de l'Ordre national des médecins et du Parti de l'unité et de la démocratie (PUD). Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Le secrétaire général de l'UNTM, Mohamed Zouiten, a indiqué, dans ce cadre, que le mémorandum soumis par l'Union comprend des visions favorables à une contribution sérieuses et effective à ce chantier sociétal, étant donné que la famille est une composante essentielle de la société. L'UNTM s'est référé aux dispositions constitutionnelle et aux discours royaux pour l'élaboration de sa vision, a-t-il poursuivi, précisant que les propositions portent principalement sur les dysfonctionnements relatifs au volet pratique du Code de la famille. De son côté, le représentant de l'UPM et de la Fondation Aman, Mustapha Merizak, a souligné que le mémorandum présenté enrichit le débat autour de la réforme du Code de la famille, qui vise la consécration de la sécurité économique, sociale et culturelle des femmes, notant que cette réforme va constituer un catalyseur de développement du Maroc de demain, notamment sur fond des transformations que connaît la société à tous les niveaux. Pour sa part, le président de l'Ordre national des médecins, Mohammadin Boubekri, a relevé que l'ensemble des amendements présentés par l'Ordre repose essentiellement sur le volet médical, notamment les examens médicaux pour les personnes qui envisagent de se marier, afin d'éviter tout risque de santé physique ou psychologique. Le secrétaire général du PUD, Ahmed Fitri, a, quant à lui, indiqué que tous les amendements et visions portés par son parti sont conçus selon la référence islamique, appelant à faire preuve de sérieux pour une harmonisation du Code de la famille avec les aspirations et attentes du peuple marocain. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale.



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et propositions du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger autour de la révision de ce Code. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans ce sens, le secrétaire général du département des Marocains résidant à l'étranger, Moulay Ismail Lamghari a indiqué, dans une déclaration à la presse, que l'exposé présenté par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita a mis en avant les principaux fondements et orientations à prendre en considération dans le cadre de la révision du Code de la famille, notamment au niveau du respect des Chartes et traités internationaux et du renforcement de la place du Royaume à l'échelle internationale. M. Lamghari a également relevé que l'exposé comprenait aussi un volet relatif à l'application du Code de la famille pour les Marocains résidant à l'étranger, notant que dans le cadre de la mise en oeuvre de ce Code et des pratiques quotidiennes, plusieurs propositions ont été présentées, dont la majorité porte sur la facilitation de l'application de ses dispositions pour les membres de la communauté marocaine à l'étranger. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en oeuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille « doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable », notant que « la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale ».



Code de la famille: une association défend les droits des pères

Un père et son enfant. Revue de presse L'Association marocaine de défense des droits du père et des enfants a présenté des propositions à l'instance chargée de la révision de la Moudawana. L'objectif est de restituer au père sa valeur et sa place dans la famille. Une revue de presse d'Al Akhbar. Par Le 15/12/2023 à 22h02 Le président de l'Association marocaine de défense des droits du père et des enfants, Driss Bourzik, a indiqué avoir présenté les propositions de son association à l'instance chargée de la révision du code de la famille. Il a indiqué dans une déclaration à Al Akhbar du week-end (16 et 17 décembre) que «son association a travaillé sur un mémo qui vise à restituer au père sa valeur et sa place dans la famille, à garantir son droit dans l'éducation de ses enfants, à les surveiller et les soutenir juridiquement et psychologiquement». L'association, ajoute-t-il, a participé aux concertations sur la révision de la Moudawana en présentant des propositions qui respectent les constantes religieuses, les traditions et les conventions internationales ratifiées par le Maroc. Il s'agit notamment de «la garde, la pension alimentaire et la tutelle communes ainsi que la garantie d'une vie normale et équilibrée des enfants, l'interdiction de toute incitation ou agression à leur rencontre et la nécessité de la création d'une instance ou d'une cellule pour garantir l'application de ces mesures». Le président Bourzik souligne, par ailleurs, que son association a abordé aussi les questions d'affiliation, d'héritage et celle de la pénalisation de l'incitation contre l'un des ascendants tout en créant des procédures d'urgence de justice de la famille pour statuer rapidement sur les plaintes contre le contournement de la loi. D'après Al Akhbar, Driss Bourzik indique que son association défend «une tutelle commune comprenant des conditions pour éviter l'enlèvement des enfants à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Du coup, tout voyage de l'enfant nécessite l'accord du deuxième conjoint conformément à la convention de La Haye relative l'enlèvement international des enfants». Il propose, en outre, l'institution d'une pension alimentaire commune entre les deux conjoints et des conditions de pension équivalentes entre garçon et fille conformément à l'article 16 de la convention de la CEDAW. Lequel article stipule que les hommes et les femmes ont les mêmes droits et les mêmes responsabilités au moment de l'établissement de l'acte de mariage et lors de son annulation, conclut Driss Bourzik. Les contenus liés Société Politique Politique Société Articles les plus lus Revues de presse Voir plus

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et propositions du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger autour de la révision de ce Code. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans ce sens, le secrétaire général du département des Marocains résidant à l'étranger, Moulay Ismail Lamghari a indiqué, dans une déclaration à la presse, que l'exposé présenté par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita a mis en avant les principaux fondements et orientations à prendre en considération dans le cadre de la révision du Code de la famille, notamment au niveau du respect des Chartes et traités internationaux et du renforcement de la place du Royaume à l'échelle internationale.



Moudawana : des ONG appellent à la création de cellules de lutte contre les violences à l'encontre des hommes

Moudawana : des ONG appellent à la création de cellules de lutte contre les violences à l'encontre des hommes

Rédigé par Deux organisations défendant les droits des hommes victimes de violences conjugales ont présenté leurs recommandations à l'Instance chargée de réviser le Code de la famille. Leurs propositions vont à l'encontre de la tendance dominante dans le débat actuel sur la Moudawana, comme le rapporte une revue de presse du quotidien Al Akhbar. L'Instance responsable de la révision du Code de la famille poursuit la réception des propositions de divers intervenants, en mettant l'accent sur les associations de défense des droits de l'Homme. Parmi celles-ci, une organisation axée sur la protection des droits des hommes vient de soumettre ses recommandations à l'Instance. D'après le quotidien Al Akhbar du jeudi 14 décembre, l'Association de défense des hommes victimes de violence conjugale, ainsi que l'Association marocaine de défense des droits des pères et des enfants, ont présenté des perspectives divergentes lors de leurs rencontres avec l'Instance chargée de la révision du Code de la famille. Contrairement à la tendance générale du débat en cours sur la réforme du Code de la famille, l'association de défense des hommes victimes de violence a catégoriquement rejeté certaines propositions, notamment celle concernant la contribution de la femme au patrimoine familial, appelée «Al Kadd wa Siâya». Les deux organisations ont plaidé en faveur de l'activation du rôle de l'arbitre conjugal et du Conseil de la famille, soulignant l'importance de ne pas se limiter aux assistantes sociales et au Conseil des oulémas pour la médiation et la réconciliation. Les associations ont également appelé à la création d'une cellule de lutte contre la violence faite aux hommes par les femmes dans les commissariats, les hôpitaux et les tribunaux. Elles ont revendiqué que les femmes aisées, telles que les fonctionnaires et les cadres d'affaires, prennent en charge matériellement leurs enfants lorsque le père n'en a pas les moyens. De plus, elles ont demandé l'annulation de la garde des enfants lorsque la mère s'installe à l'étranger sans autorisation paternelle, et elles ont insisté sur le fait que la femme divorcée ne devrait pas emmener ses enfants à l'étranger sans le consentement du père. Les deux associations ont également exprimé leur opposition à l'égalité en matière d'héritage et conditionné la demande de divorce par la femme, pour cause de discorde, à une durée minimale de deux ans de mariage en présence d'enfants. Une autre revendication concerne le droit du père de consulter les données personnelles de son ex-épouse. Salma LABTAR Journaliste sportive et militante féministe, lauréate de l'ISIC Vendredi 15 Décembre 2023

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le Médiateur du Royaume, Mohamed Benalilou a souligné que l'Institution a présenté sa vision concernant la réforme du Code de la famille, notant que ces propositions reposent sur la garantie des droits des usagers des services publics. L'Institution du Médiateur s'est basée sur trois approches: la première consiste à assurer l'égalité et la justice pour toutes les composantes de la famille sans discrimination aucune, la deuxième vise à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, tandis que la troisième porte sur la simplification des procédures relatives à la gestion des rapports familiaux au niveau des services publics, a-t-il expliqué. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume vendredi, 15 décembre, 2023 à 19:15

Rabat – L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et les propositions de l'Institution du Médiateur du Royaume, au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le Médiateur du Royaume, Mohamed Benalilou a souligné que l'Institution a présenté sa vision concernant la réforme du Code de la famille, notant que ces propositions reposent sur la garantie des droits des usagers des services publics. L'Institution du Médiateur s'est basée sur trois approches: la première consiste à assurer l'égalité et la justice pour toutes les composantes de la famille sans discrimination aucune, la deuxième vise à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, tandis que la troisième porte sur la simplification des procédures relatives à la gestion des rapports familiaux au niveau des services publics, a-t-il expliqué. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études

vendredi, 15 décembre, 2023 à 23:28

Rabat – L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, la vision et les propositions de la Coordination paritaire, du Centre Al Quaraouiyyine d'études et de recherches, du Centre d'études juridiques sur les questions sociétales et nationales et du Centre marocain des études et recherches éducatives. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse à cette occasion, le président du Centre Al Quaraouiyyine d'études et de recherches, Driss Ouhna, a souligné la nécessité de préserver les dispositions du Code de la famille actuel ayant trait à des textes de la Charia, ajoutant que d'autres points du Code sont à amender afin de garantir la justice et de remédier aux problématiques posées. De son côté, Nasser Mettioui Mechkouri, membre du Centre d'études juridiques sur les questions sociétales et nationales, a indiqué que les propositions soumises à l'Instance par le Centre sont en phase avec la Constitution du Royaume et les Conventions internationales, notamment celles relatives aux droits de l'enfant. Le président du Centre marocain des études et recherches éducatives, Khalid Samadi, a, quant à lui, affirmé que le Centre a veillé à l'adoption d'une approche intégrée au sujet de l'amendement et de la mise en oeuvre des dispositions du Code de la famille, appelant à transformer ce Code en une culture sociétale et à intégrer les valeurs et principes familiaux dans les programmes d'enseignement, notamment la médiation familiale et l'éducation parentale, sans oublier le volet lié aux médias et à la communication afin de promouvoir les concepts et la teneur du Code de la famille. Pour sa part, M. Rachid Aylal, membre de la Coordination paritaire, a expliqué que les propositions d'amendements de la Coordination sont principalement axées sur la consécration du principe d'égalité à la lumière des mutations que connaît la société marocaine. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en oeuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE

Description courte Déclaration du SG du département des Marocains résidant à l'étranger, Moulay Ismail Lamghari
Description Déclaration à la MAP du secrétaire général du département des Marocains résidant à l'étranger, Moulay Ismail Lamghari, le 15 décembre 2023 à Rabat, en marge des séances d'audition distinctes, consacrées par l'Instance chargée de la révision du Code de la famille au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.



11:34

15/12/2023 - 21624464
NT - mapaudio.ma

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille auditionne la Coordination parité et trois centres de recherches

Description courte Déclaration de Khalid Samadi, président du Centre marocain des études et recherches en éducation
Description Déclaration à la MAP de Khalid Samadi, président du Centre marocain des études et recherches en éducation, le 15 décembre 2023 à Rabat, à l'issue d'une audition avec l'Instance chargée de la révision du Code de la famille.



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille auditionne la Coordination parité et trois centres de recherches

Description courte Déclaration de Mohamed Nasser Machkouri, membre au sein du Centre d'Études et de Recherches Description Déclaration à la MAP de Mohamed Nasser Machkouri, membre au sein du Centre d'Études et de Recherches, le 15 décembre 2023 à Rabat, à l'issue d'une audition avec l'Instance chargée de la révision du Code de la famille.



11:34

15/12/2023 - 21624469
NT - mapaudio.ma

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille auditionne la Coordination parité et trois centres de recherches

Description courte Déclaration de Idriss Ouhana, président du Centre d'Études et de Recherches Qarawiyyin
Description Déclaration à la MAP d'Idriss Ouhana, président du Centre d'Études et de Recherches Qarawiyyin, le 15 décembre 2023 à Rabat, à l'issue d'une audition avec l'Instance chargée de la révision du Code de la famille.



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de l'Institution du Médiateur du Royaume

Description courte Déclaration du Médiateur du Royaume, Mohamed Benalilou Description Déclaration du Médiateur du Royaume, Mohamed Benalilou, le 15 décembre 2023 à Rabat, en marge des séances d'audition distinctes, consacrées par l'Instance chargée de la révision du Code de la famille à l'Institution du Médiateur du Royaume.



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et propositions du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger autour de la révision de ce Code. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans ce sens, le secrétaire général du département des Marocains résidant à l'étranger, Moulay Ismail Lamghari a indiqué, dans une déclaration à la presse, que l'exposé présenté par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita a mis en avant les principaux fondements et orientations à prendre en considération dans le cadre de la révision du Code de la famille, notamment au niveau du respect des Chartes et traités internationaux et du renforcement de la place du Royaume à l'échelle internationale. M. Lamghari a également relevé que l'exposé comprenait aussi un volet relatif à l'application du Code de la famille pour les Marocains résidant à l'étranger, notant que dans le cadre de la mise en oeuvre de ce Code et des pratiques quotidiennes, plusieurs propositions ont été présentées, dont la majorité porte sur la facilitation de l'application de ses dispositions pour les membres de la communauté marocaine à l'étranger. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en oeuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et les propositions de l'Institution du Médiateur du Royaume, au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le Médiateur du Royaume, Mohamed Benalilou a souligné que l'Institution a présenté sa vision concernant la réforme du Code de la famille, notant que ces propositions reposent sur la garantie des droits des usagers des services publics. L'Institution du Médiateur s'est basée sur trois approches: la première consiste à assurer l'égalité et la justice pour toutes les composantes de la famille sans discrimination aucune, la deuxième vise à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, tandis que la troisième porte sur la simplification des procédures relatives à la gestion des rapports familiaux au niveau des services publics, a-t-il expliqué. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".



Réunion de l'Instance chargée de la révision du Code de la famille

Description courte

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE

Description

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision et propositions du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger autour de la révision de ce Code.

15122023 – Rabat

Code de la famille : voici les propositions du ministère des Affaires étrangères

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et propositions du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger autour de la révision de ce Code. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans ce sens, le secrétaire général du département des Marocains résidant à l'étranger, Moulay Ismail Lamghari a indiqué, dans une déclaration à la presse, que l'exposé présenté par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita a mis en avant les principaux fondements et orientations à prendre en considération dans le cadre de la révision du Code de la famille, notamment au niveau du respect des Chartes et traités internationaux et du renforcement de la place du Royaume à l'échelle internationale. M. Lamghari a également relevé que l'exposé comprenait aussi un volet relatif à l'application du Code de la famille pour les Marocains résidant à l'étranger, notant que dans le cadre de la mise en oeuvre de ce Code et des pratiques quotidiennes, plusieurs propositions ont été présentées, dont la majorité porte sur la facilitation de l'application de ses dispositions pour les membres de la communauté marocaine à l'étranger. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille « doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable », notant que « la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale ». Code de la famille : Voici les propositions du ministère des Affaires étrangères Hespresse Français – Actualités du Maroc.

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la...



Audience demandée par le Club des Magistrats auprès de l'Instance de réforme familiale

Le 13 décembre, le bureau exécutif du Club des Magistrats du Maroc a demandé une réunion avec le comité de pilotage chargé des consultations sur la réforme du Code de la famille, afin de participer aux audiences et de présenter leurs griefs, propositions et recommandations. Cette demande a été formulée dans un communiqué publié sur la page Facebook des Magistrats. Jusqu'à présent, l'Instance chargée de la révision du Code de la famille a organisé plus d'une centaine de séances d'audition, impliquant divers acteurs concernés. Ces séances ont réuni des partis politiques, des centrales syndicales, des associations, des établissements publics et toute autre partie intéressée par l'examen, l'analyse et la discussion du Code de la famille, a souligné El Hassan Daki, procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public et membre de l'Instance, lors d'une déclaration à la presse. L'Instance chargée de la révision du Code de la famille poursuivra les auditions avec certaines associations professionnelles concernées, telles que l'Association de l'Ordre des avocats, les associations liées à d'autres professions, comme les huissiers de justice, ainsi que certaines institutions gouvernementales telles que le ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, le ministère de l'Intérieur et l'Institution du Médiateur du Royaume. Toutes les personnes ayant des connaissances dans ce domaine, y compris des personnalités reconnues pour leur expertise en matière de jurisprudence et d'examen des références relatives au Code de la famille, seront également consultées, a-t-il conclu.

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du MAE

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et propositions du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger autour de la révision de ce Code. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans ce sens, le secrétaire général du département des Marocains résidant à l'étranger, Moulay Ismail Lamghari a indiqué, dans une déclaration à la presse, que l'exposé présenté par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita a mis en avant les principaux fondements et orientations à prendre en considération dans le cadre de la révision du Code de la famille, notamment au niveau du respect des Chartes et traités internationaux et du renforcement de la place du Royaume à l'échelle internationale. M. Lamghari a également relevé que l'exposé comprenait aussi un volet relatif à l'application du Code de la famille pour les Marocains résidant à l'étranger, notant que dans le cadre de la mise en oeuvre de ce Code et des pratiques quotidiennes, plusieurs propositions ont été présentées, dont la majorité porte sur la facilitation de l'application de ses dispositions pour les membres de la communauté marocaine à l'étranger. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en oeuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et les propositions de l'Institution du Médiateur du Royaume, au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le Médiateur du Royaume, Mohamed Benalilou a souligné que l'Institution a présenté sa vision concernant la réforme du Code de la famille, notant que ces propositions reposent sur la garantie des droits des usagers des services publics. L'Institution du Médiateur s'est basée sur trois approches: la première consiste à assurer l'égalité et la justice pour toutes les composantes de la famille sans discrimination aucune, la deuxième vise à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, tandis que la troisième porte sur la simplification des procédures relatives à la gestion des rapports familiaux au niveau des services publics, a-t-il expliqué. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille la vision de l'Institution du Médiateur du Royaume

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et les propositions de l'Institution du Médiateur du Royaume, au sujet de cette réforme.

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille.

Dans une déclaration à la presse, le Médiateur du Royaume, Mohamed Benalilou a souligné que l'Institution a présenté sa vision concernant la réforme du Code de la famille, notant que ces propositions reposent sur la garantie des droits des usagers des services publics.

L'Institution du Médiateur s'est basée sur trois approches: la première consiste à assurer l'égalité et la justice pour toutes les composantes de la famille sans discrimination aucune, la deuxième vise à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, tandis que la troisième porte sur la simplification des procédures relatives à la gestion des rapports familiaux au niveau des services publics, a-t-il expliqué.

Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés.

Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille « doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable », notant que « la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale ».

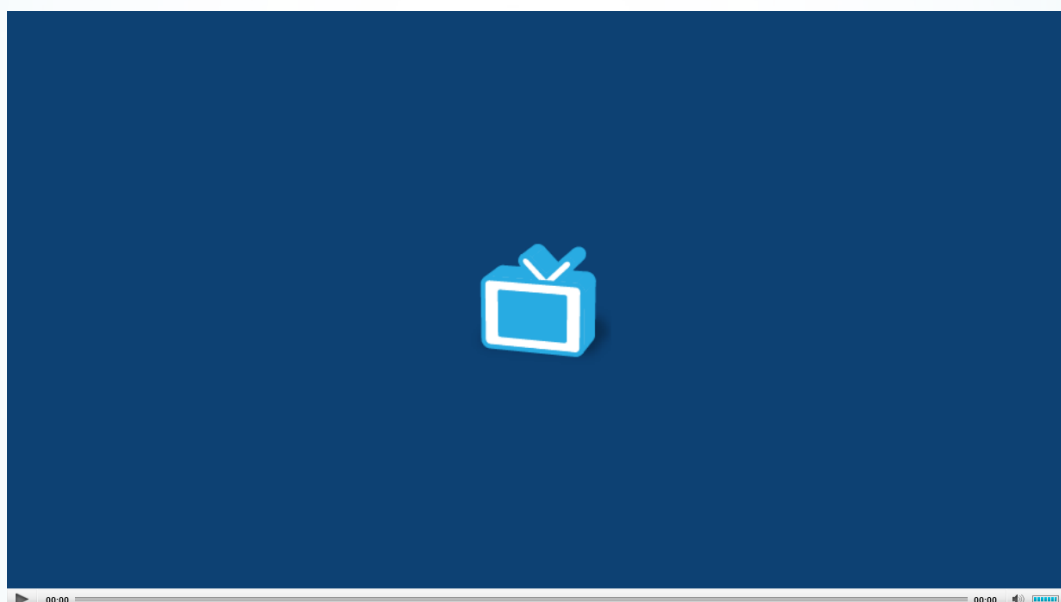
L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions du ministère des Affaires étrangères

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans ce sens, le secrétaire général du département des Marocains résidant à l'étranger, Moulay Ismail Lamghari a indiqué, dans une déclaration à la presse, que l'exposé présenté par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita a mis en avant les principaux fondements et orientations à prendre en considération dans le cadre de la révision du Code de la famille, notamment au niveau du respect des Chartes et traités internationaux et du renforcement de la place du Royaume à l'échelle internationale. Lamghari a également relevé que l'exposé comprenait aussi un volet relatif à l'application du Code de la famille pour les Marocains résidant à l'étranger, notant que dans le cadre de la mise en œuvre de ce Code et des pratiques quotidiennes, plusieurs propositions ont été présentées, dont la majorité porte sur la facilitation de l'application de ses dispositions pour les membres de la communauté marocaine à l'étranger. Dans la lettre adressée au Chef du gouvernement, le Roi Mohammed VI a pour rappel, affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille « doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable », notant que « la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale ». (Avec MAP)



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille
recueille les propositions d'instances civile, syndicale et
politique

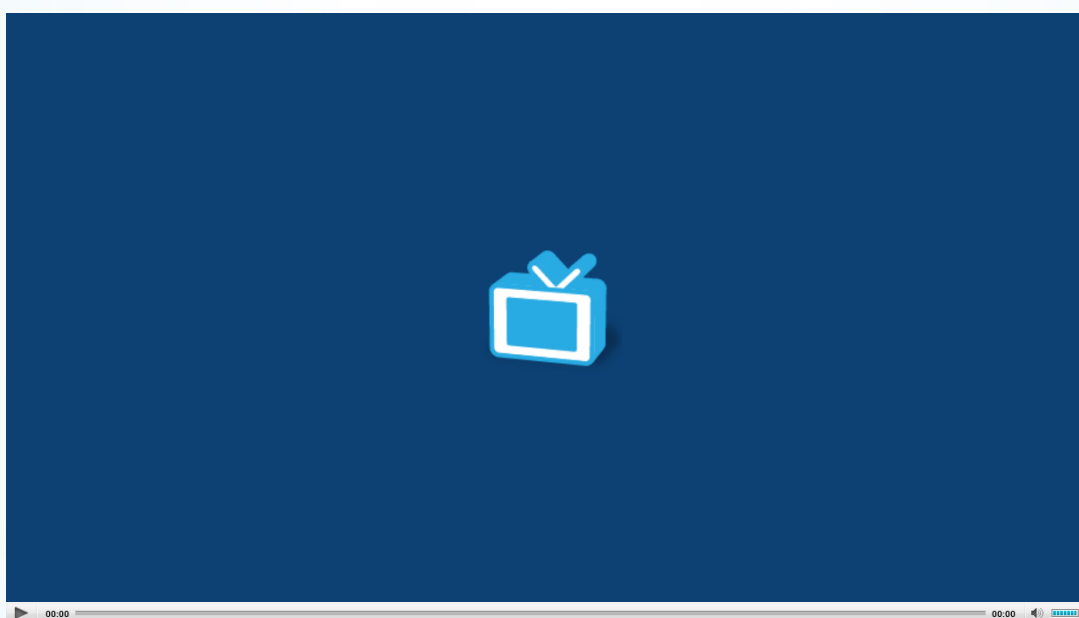
[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)





Révision du Code de la famille : Le ministère des Affaires étrangères présente ses propositions

[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)



Journaliste : benkhalek Amina

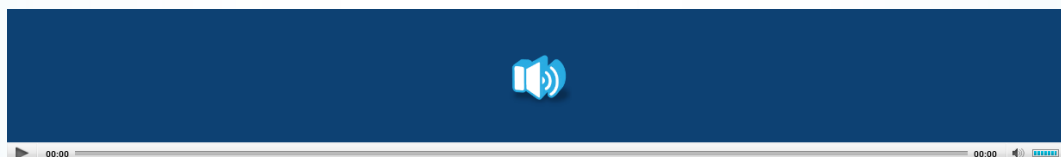


04:30

15/12/2023 - 21616679
RD - ATLANTIC RADIO

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille
recueille les propositions

[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)



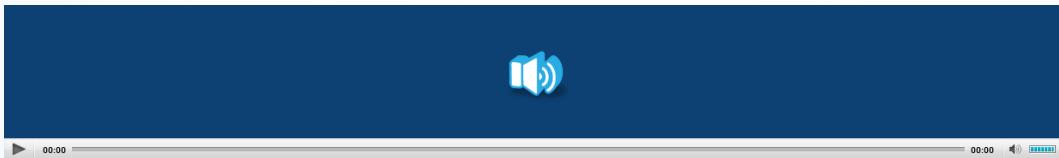


07:30

15/12/2023 - 21616819
RD - ATLANTIC RADIO

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille
recueille les propositions du ministère des AE, de la
Coopération africaine et des MRE

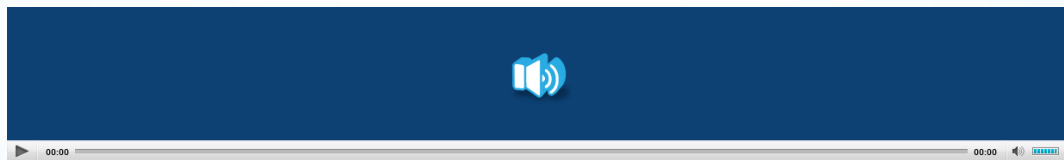
[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)





L'Instance chargée de la révision du Code de la famille
recueille les propositions d'instances civiles et de centres de
recherche

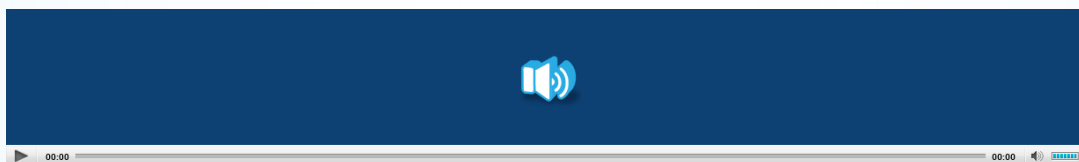
[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)





Révision du Code de la famille : Le ministère des Affaires étrangères présente ses propositions

[Cliquez ici pour visualiser le passage --> Lien externe <--](#)



Code de la famille : Les propositions du ministère des AE, de la Coopération africaine et des MRE

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans ce sens, le secrétaire général du département des Marocains résidant à l'étranger, Moulay Ismail Lamghari a indiqué, dans une déclaration à la presse, que l'exposé présenté par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita a mis en avant les principaux fondements et orientations à prendre en considération dans le cadre de la révision du Code de la famille, notamment au niveau du respect des Chartes et traités internationaux et du renforcement de la place du Royaume à l'échelle internationale. Lamghari a également relevé que l'exposé comprenait aussi un volet relatif à l'application du Code de la famille pour les Marocains résidant à l'étranger, notant que dans le cadre de la mise en oeuvre de ce Code et des pratiques quotidiennes, plusieurs propositions ont été présentées, dont la majorité porte sur la facilitation de l'application de ses dispositions pour les membres de la communauté marocaine à l'étranger. Dans la lettre royale adressée au Chef du gouvernement, le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en oeuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

Code de la famille : L'Institution du Médiateur du Royaume soumet ses propositions

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la Haute Teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le Médiateur du Royaume, Mohamed Benalilou a souligné que l'Institution a présenté sa vision concernant la réforme du Code de la famille, notant que ces propositions reposent sur la garantie des droits des usagers des services publics. L'Institution du Médiateur s'est basée sur trois approches: la première consiste à assurer l'égalité et la justice pour toutes les composantes de la famille sans discrimination aucune, la deuxième vise à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, tandis que la troisième porte sur la simplification des procédures relatives à la gestion des rapports familiaux au niveau des services publics, a-t-il expliqué. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

Révision du Code de la famille : Les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse à cette occasion, le président du Centre Al Quaraouiyyine d'études et de recherches, Driss Ouhna, a souligné la nécessité de préserver les dispositions du Code de la famille actuel ayant trait à des textes de la Charia, ajoutant que d'autres points du Code sont à amender afin de garantir la justice et de remédier aux problématiques posées. De son côté, Nasser Mettioui Mechkouri, membre du Centre d'études juridiques sur les questions sociétales et nationales, a indiqué que les propositions soumises à l'Instance par le Centre sont en phase avec la Constitution du Royaume et les Conventions internationales, notamment celles relatives aux droits de l'enfant. Le président du Centre marocain des études et recherches éducatives, Khalid Samadi, a, quant à lui, affirmé que le Centre a veillé à l'adoption d'une approche intégrée au sujet de l'amendement et de la mise en oeuvre des dispositions du Code de la famille, appelant à transformer ce Code en une culture sociétale et à intégrer les valeurs et principes familiaux dans les programmes d'enseignement, notamment la médiation familiale et l'éducation parentale, sans oublier le volet lié aux médias et à la communication afin de promouvoir les concepts et la teneur du Code de la famille. Pour sa part, Rachid Aylal, membre de la Coordination paritaire, a expliqué que les propositions d'amendements de la Coordination sont principalement axées sur la consécration du principe d'égalité à la lumière des mutations que connaît la société marocaine. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en oeuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".

Révision du Code de la famille: les consultations se poursuivent

Par LeSiteinfo avec MAP L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, la vision et les propositions de la Coordination paritaire, du Centre Al Quaraouiyyine d'études et de recherches, du Centre d'études juridiques sur les questions sociétales et nationales et du Centre marocain des études et recherches éducatives. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse à cette occasion, le président du Centre Al Quaraouiyyine d'études et de recherches, Driss Ouhna, a souligné la nécessité de préserver les dispositions du Code de la famille actuel ayant trait à des textes de la Charia, ajoutant que d'autres points du Code sont à amender afin de garantir la justice et de remédier aux problématiques posées. De son côté, Nasser Mettoui Mechkouri, membre du Centre d'études juridiques sur les questions sociétales et nationales, a indiqué que les propositions soumises à l'Instance par le Centre sont en phase avec la Constitution du Royaume et les Conventions internationales, notamment celles relatives aux droits de l'enfant. Le président du Centre marocain des études et recherches éducatives, Khalid Samadi, a, quant à lui, affirmé que le Centre a veillé à l'adoption d'une approche intégrée au sujet de l'amendement et de la mise en oeuvre des dispositions du Code de la famille, appelant à transformer ce Code en une culture sociétale et à intégrer les valeurs et principes familiaux dans les programmes d'enseignement, notamment la médiation familiale et l'éducation parentale, sans oublier le volet lié aux médias et à la communication afin de promouvoir les concepts et la teneur du Code de la famille. Pour sa part, Rachid Aylal, membre de la Coordination paritaire, a expliqué que les propositions d'amendements de la Coordination sont principalement axées sur la consécration du principe d'égalité à la lumière des mutations que connaît la société marocaine. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, le roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille « doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable », notant que « la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale ». S.L.

Tags



Code de la famille : Les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études

Code de la famille : Les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études Rédigé par Vendredi à Rabat, au cours de séances d'audition distinctes, l'Instance en charge de la révision du Code de la famille a recueilli la vision et les propositions de la Coordination paritaire, du Centre Al Quaraouiyyine d'études et de recherches, du Centre d'études juridiques sur les questions sociétales et nationales, ainsi que du Centre marocain des études et recherches éducatives.

Ces rencontres font partie du processus de consultations et d'auditions organisé par l'Instance en collaboration avec les divers intervenants, en accord avec les directives énoncées dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille.

En s'exprimant devant la presse à cette occasion, Driss Ouhna, président du Centre Al Quaraouiyyine d'études et de recherches, a mis en avant l'importance de conserver les dispositions actuelles du Code de la famille liées aux textes de la Charia. Il a ajouté que d'autres aspects du Code nécessitent des amendements afin de garantir la justice et de résoudre les problèmes soulevés.

De manière individuelle, Nasser Mettioui Mechkouri, membre du Centre d'études juridiques sur les questions sociétales et nationales, a noté que les propositions présentées à l'Instance par le Centre sont alignées avec la Constitution du Royaume et les Conventions internationales, en particulier celles concernant les droits de l'enfant. Khalid Samadi, président du Centre marocain des études et recherches éducatives, a affirmé pour sa part que le Centre a favorisé l'adoption d'une approche intégrée en ce qui concerne la modification et la mise en œuvre des dispositions du Code de la famille. Il a plaidé en faveur de la transformation de ce Code en une culture sociétale, soulignant l'importance d'intégrer les valeurs et principes familiaux dans les programmes d'enseignement, notamment à travers la médiation familiale et l'éducation parentale. Il a également souligné l'importance du volet médiatique et de la communication pour promouvoir les concepts et le contenu du Code de la famille. Rachid Aylal, membre de la Coordination paritaire, a souligné que les propositions d'amendements de la Coordination sont essentiellement centrées sur la consolidation du principe d'égalité à la lumière des évolutions que connaît la société marocaine.

Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a souligné la nécessité de revisiter le Code de la famille, qui a bénéficié de l'avantage majeur de stimuler une dynamique de changement vertueux et d'introduire une nouvelle conception de l'égalité et de l'équilibre familial. Cela a ouvert la voie à une avancée sociale significative, visant à remédier aux dysfonctionnements et aux lacunes révélés par l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire.

Le Roi a mis en lumière la nécessité d'ajuster les dispositions du Code de la famille "en cohérence avec l'évolution de la société marocaine et les impératifs du développement durable", précisant que "la nouvelle version sera ainsi en phase avec l'avancement de notre législation nationale".

Salma LABTAR

Journaliste sportive et militante féministe, lauréate de l'ISIC

Samedi 16 Décembre 2023

Journaliste : Labtar Salma



L'Instance chargée de la révision du Code de la famille recueille les propositions de la Coordination paritaire et de trois centres d'études

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, lors de séances d'audition distinctes, la vision et les propositions de la Coordination paritaire, du Centre Al Quaraouiyyine d'études et de recherches, du Centre d'études juridiques sur les questions sociétales et nationales et du Centre marocain des études et recherches éducatives. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la haute teneur de la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse à cette occasion, le président du Centre Al Quaraouiyyine d'études et de recherches, Driss Ouhna, a souligné la nécessité de préserver les dispositions du Code de la famille actuel ayant trait à des textes de la Charia, ajoutant que d'autres points du Code sont à amender afin de garantir la justice et de remédier aux problématiques posées. De son côté, Nasser Mettoui Mechkouri, membre du Centre d'études juridiques sur les questions sociétales et nationales, a indiqué que les propositions soumises à l'Instance par le Centre sont en phase avec la Constitution du Royaume et les Conventions internationales, notamment celles relatives aux droits de l'enfant. Le président du Centre marocain des études et recherches éducatives, Khalid Samadi, a, quant à lui, affirmé que le Centre a veillé à l'adoption d'une approche intégrée au sujet de l'amendement et de la mise en oeuvre des dispositions du Code de la famille, appelant à transformer ce Code en une culture sociétale et à intégrer les valeurs et principes familiaux dans les programmes d'enseignement, notamment la médiation familiale et l'éducation parentale, sans oublier le volet lié aux médias et à la communication afin de promouvoir les concepts et la teneur du Code de la famille. Pour sa part, M. Rachid Aylal, membre de la Coordination paritaire, a expliqué que les propositions d'amendements de la Coordination sont principalement axées sur la consécration du principe d'égalité à la lumière des mutations que connaît la société marocaine. Dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, SM le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en oeuvre judiciaire a révélés. Le Souverain a souligné que les dispositions du Code de la famille "doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable", notant que "la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale".



Code de la famille: La famille et l'enfant au centre de la vision de l'Institution du Médiateur

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et les propositions de l'Institution du Médiateur du Royaume, au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la teneur de la lettre royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le Médiateur du Royaume, Mohamed Benalilou a souligné que l'Institution a présenté sa vision concernant la réforme du Code de la famille, notant que ces propositions reposent sur la garantie des droits des usagers des services publics. L'Institution du Médiateur s'est basée sur trois approches: la première consiste à assurer l'égalité et la justice pour toutes les composantes de la famille sans discrimination aucune, la deuxième vise à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, tandis que la troisième porte sur la simplification des procédures relatives à la gestion des rapports familiaux au niveau des services publics, a-t-il expliqué. Pour rappel, dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Les dispositions du Code de la famille, a également indiqué le Souverain, « doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable (...) La nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale ». Code de la famille: La famille et l'enfant au centre de la vision de l'Institution du Médiateur Hespess Français – Actualités du Maroc.



Code de la famille: La famille et l'enfant au centre de la vision de l'Institution du Médiateur

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et les propositions de l'Institution du Médiateur du Royaume, au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations et auditions menées par l'Instance avec les différents acteurs concernés, conformément à la teneur de la lettre royale adressée au Chef du gouvernement pour la révision du Code de la famille. Dans une déclaration à la presse, le Médiateur du Royaume, Mohamed Benalilou a souligné que l'Institution a présenté sa vision concernant la réforme du Code de la famille, notant que ces propositions reposent sur la garantie des droits des usagers des services publics. L'Institution du Médiateur s'est basée sur trois approches: la première consiste à assurer l'égalité et la justice pour toutes les composantes de la famille sans discrimination aucune, la deuxième vise à préserver l'intérêt supérieur de l'enfant, tandis que la troisième porte sur la simplification des procédures relatives à la gestion des rapports familiaux au niveau des services publics, a-t-il expliqué. Pour rappel, dans la lettre Royale adressée au Chef du gouvernement, le Roi Mohammed VI a affirmé qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés. Les dispositions du Code de la famille, a également indiqué le Souverain, « doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable (...) La nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale ». Code de la famille: La famille et l'enfant au centre de la vision de l'Institution du Médiateur Hespres Français – Actualités du Maroc.

Code de la famille: La famille et l'enfant au centre de la vision de l'Institution du Médiateur

L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a recueilli, vendredi à Rabat, la vision et les propositions de l'Institution du Médiateur du Royaume, au sujet de cette réforme. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre des consultations...

Révision du code de la famille : les féministes ne veulent pas d'une réforme en demi-teinte

Des femmes juristes, militantes associatives, universitaires, médecins, islamologues, historiennes, anthropologues, économistes, romancières, artistes et expertes se sont donné rendez-vous à la première édition des Assises du féminisme organisée samedi dernier à Rabat par l'Association pour la promotion de la culture de l'égalité (APCE). Et comme il fallait s'y attendre, cette première édition a été largement dominée par des échanges denses autour du statut des femmes au Maroc et bien entendu de la réforme en cours du Code de la famille. En effet, la société marocaine vit depuis plusieurs mois au rythme de débats et de consultations nourris dans le sillage de l'annonce faite par le Souverain en septembre 2023 d'une nouvelle réforme de la Moudawana. Ainsi, pour les différentes participantes, cette réforme annoncée est plus que nécessaire, «elle est urgente», car si la Révision de 2004 a apporté des acquis, elle ne permet plus aujourd'hui de répondre à tous les défis auxquels la société marocaine est confrontée. «Parmi les principales raisons qui pourraient justifier l'urgence d'une nouvelle réforme de la Moudawana, on peut faire référence à l'évolution des mentalités. La société marocaine a connu d'importants changements ces dernières années, notamment en matière de droits des femmes. En outre, l'émancipation des femmes et leur contribution de plus en plus à l'activité économique a fait que leurs rôles même au sein de la famille a changé. Aujourd'hui, de nombreuses femmes sont devenues des chefs de familles, et pourtant cette évolution n'a pas été accompagnée d'une prise de conscience sociétale. On a toujours du mal à se détacher du concept de la famille patriarcale. Ce sont d'ailleurs ces inégalités sociétales, entre autres, qui font que le Maroc soit toujours mal classé au niveau de l'indice du développement», explique Nouzha Skalli, présidente du think tank Awal et ancienne ministre de la Solidarité, de la famille et du développement social. Les féministes pour une refonte de Moudawana En effet, les féministes étaient unanimes pour dire que le Code de la famille de 2004 a constitué une révolution pour les droits des femmes au Maroc par rapport à celui de 1993, dans la mesure où la Moudawana a apporté des avancées majeures, notamment l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de mariage, la suppression de la discrimination entre les sexes, notamment en éliminant le consentement du wali (tuteur légal de la femme) pour le mariage et en fixant l'âge minimal du mariage à 18 ans pour les hommes et les femmes, et en établissant l'égalité des droits et des devoirs des époux au sein du mariage. Mais ces grands changements sont restés incomplets du point de vue des féministes, car des injustices sociales persistaient. «Nous sommes face à un tournant, un moment historique pour mettre fin aux injustices dont sont victimes les femmes. Désormais, on n'appelle plus à une réforme de la Moudawana, mais à une refonte totale et radicale avec une révision de tout le lexique qui est considéré comme dégradant à l'égard des femmes, comme la "mout'âa" qui fait référence au plaisir», note Chaïmae Tahiri, journaliste et consultante. Les principales revendications des féministes Pour Amina Lotfi, présidente de l'Association démocratique des femmes du Maroc, l'objectif de la refonte souhaitée est de rétablir l'égalité, l'équité et la justice sociale et de garantir l'intérêt de l'enfant tout en limitant l'impunité par le biais de sanctions civiles ou pénales. Cette réforme doit donc se baser sur quatre piliers, à savoir l'intérêt suprême de l'enfant, l'égalité face au mariage et au divorce et l'héritage. «Il s'agit d'appliquer le principe de l'égalité de façon transversale en accord avec l'article 19 de la Constitution de 2011 qui criminalise la discrimination basée sur le genre et qui établit la pleine égalité entre les sexes, y compris dans les droits civils et en accord avec les conventions internationales ratifiées par le Maroc. Cela passe nécessairement par la suppression de concepts comme la «Qiwama» qui érige la supériorité de l'homme du fait qu'il serait le seul pourvoyeur de ressources pour la famille. Ce qui n'est plus d'actualité avec l'augmentation de la

proportion de femmes chef de ménages et de femmes vivant seules», analyse Mme Lotfi. La même intervenante insiste également sur la valorisation du travail domestique non rémunéré effectué à 92% par les femmes et le partage des biens, notamment en cas de divorce. Elle appelle aussi au renforcement des sanctions dans les cas de violences faites aux femmes et qui prévalent a fortiori dans le contexte conjugal et privé. «Il est également nécessaire d'abroger l'article 400 du Code de la famille qui accorde au juge l'autorité de procéder à des interprétations. Ce qui fait que l'on se retrouve avec différents jugements pour la même problématique. Donc, il convient d'imposer le recours aux dispositions de la Constitution, les conventions internationales, notamment la convention internationale d'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la convention relative à l'enfant», note la présidente de l'ADFM. Les principales autres revendications des associations féministes portent sur la prohibition totale du mariage des mineurs avec des sanctions envers les contrevenants. Car selon elles, malgré l'interdiction du mariage des mineurs, plus de 13.000 jeunes filles ont été mariées en 2022 à cause des dérogations accordées par les juges. Mariage des mineurs, polygamie, héritage... les féministes pour des réformes audacieuses Sur le volet du mariage, les féministes revendiquent l'abrogation totale de la polygamie, toujours en vigueur, malgré les mesures dissuasives imposées en 2004. «Un phénomène qui met en péril la cohésion familiale», estime Mme Lotfi. Les associations revendiquent également l'abrogation de la tutelle matrimoniale optionnelle pour la femme majeure ainsi que l'égalité en matière de mariage mixte. Elles appellent également à ce que la dot n'ait plus qu'une valeur symbolique et qu'elle ne conditionne plus la validité du mariage. En ce qui concerne l'autorité parentale qui constitue un grand terrain d'inégalité puisque le père demeure le seul tuteur de l'enfant, même en cas de divorce, ce qui représente une incohérence avec le texte de 2004 qui érige la coresponsabilité des époux, les féministes proposent d'abolir l'article 131 qui définit la représentation légale de l'enfant afin d'établir un principe d'égalité dans la tutelle légale. «Aujourd'hui, de nombreuses femmes ne réalisent pas qu'elles ne sont tutrices pas que lorsqu'elles se trouvent confrontées à des procédures administratives. Donc la tutelle doit être partagée entre les époux et confiée au parent qui a la garde de l'enfant dans le but de protéger l'intérêt supérieur de l'enfant», souligne Khaoula Benomar, présidente de l'Association Jossour. S'agissant du divorce, les associations réclament une égalité de recours au divorce avec les mêmes conditions et les mêmes droits, ainsi que la simplification et l'unification des procédures avec la mise en place d'une réglementation stricte en matière de gestion du patrimoine des époux. Elles revendiquent en outre la reconnaissance de la filiation hors mariage et l'association de la filiation paternelle automatiquement à la filiation parentale et l'autorisation automatique du recours aux tests ADN. Enfin, et en ce qui concerne l'héritage, la principale recommandation est l'abrogation de la discrimination du sexe et de la religion. D'après la féministe et universitaire Rabiâa Naciri, il est devenu primordial de disposer de l'égalité dans les parts successorales entre les femmes et les hommes et de supprimer le principe du Tâasib qui suppose que lorsque les femmes sont les seules héritières, l'homme le plus proche entre dans la succession.

